

RAPPORT,
D'ACTIVITÉ
2021



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT





SOMMAIRE

1. Édito du Président

2. Rapport de la Secrétaire fédérale

3. Commissions fédérales

- a. Commission Médicale
- b. Commission Nationale Juridique et d'Éthique
- c. Commission Nationale des Juges
- d. Commission Formation et Emploi
- e. Commission Nationale des Mutations
- f. Commission Nationale de Labellisation
- g. Commission Disciplinaire Fédérale et Commission Disciplinaire Fédérale d'Appel
- h. Commission Nationale Environnement et Développement Durable

4. Rapport d'activité technique

- a. Rapport du Directeur Technique National
- b. Commissions Nationales Spécialisées
- c. Commission Nationale Prospective des Pratiques Compétitives
- d. Commission Nationale Prospective des Pratiques Non Compétitives
- e. Commission Nationale Prospective du Haut Niveau

5. Le projet fédéral en actions : SynerGym 2024

- a. Planification du projet SynerGym 2024
- b. Mise en lumière de projets particuliers :
 - Parkour
 - Contrat d'affiliation
 - Soutien territorial : COT et PSF
 - Promotion de la gymnastique dans le milieu scolaire
 - Etude de l'observatoire emploi
 - Lutte contre les violences
 - Plan des territoires ultramarins et de la Corse
 - Développement durable
 - Direct Gym

6. Rapport financier

- a. Rapport de gestion du trésorier
- b. Bilan et compte de résultat
 - I. Bilan
 - II. Compte de résultat
- c. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- d. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- e. Budget prévisionnel 2022

7. Projets des résolutions

8. Récompenses fédérales

- a. Liste des récipiendaires : plaquette fédérale, médailles d'honneur or, argent, bronze
- b. Présentation des récipiendaires de la plaquette fédérale

9. Glossaire



« Affirmer sur le plan local ou territorial les trois axes du projet fédéral : fédérer, former et performer »

2021



1. ÉDITO DU PRÉSIDENT

JAMES BLATEAU

Après un mandat 2017/2020 qui avait porté la FFGym à 325 000 licences, vous nous avez accordé votre confiance autour du projet collectif SynerGym 2024. L'équipe partiellement renouvelée est au travail pour réaliser, en quatre ans, un projet ambitieux qui aurait pu être anéanti dès le départ par la crise sanitaire. Pourtant des solutions ont été trouvées. Il reste que la solidarité est le moteur de toute association, et d'autant plus en temps de crise.

Un projet ambitieux...

Le projet SynerGym 2024 qui propose de mettre les acteurs en synergie vers les JO de 2024, est organisé en 5 axes et 11 objectifs : la promotion (événementiel, communication, appartenance), le développement (activités et territoires), la réussite aux JO (du haut niveau à la haute performance), la professionnalisation (encadrement technique et managérial, académie fédérale), l'avenir éthique et durable (sujets sociétaux et durabilité). D'ores et déjà les élus et les services techniques et administratifs de la FFGym sont en ordre de marche pour mettre en œuvre ce projet. Les déclinaisons opérationnelles, les échéanciers ont été posés.

... troublé par la crise

Toutefois la crise sanitaire, qui a clos les gymnases et interrompu les activités, s'est imposée à nous pour la deuxième saison. En plus de la frustration et de la déception, elle a généré une chute de 25% du nombre des licences qui restent une source essentielle du budget fédéral. Le financement du projet a été réinterrogé.

C'est par le déficit budgétaire (et donc par les économies) que le nouveau projet sera financé. Heureusement que la bonne gestion des exercices antérieurs avait permis des excédents. Ils seront utiles maintenant pour faire face à la crise et finalement permettre la mise en œuvre du projet sans abaisser les ambitions.

La solidarité au service de la reprise

Durant la crise, la Fédération a développé le plan **Solidarité Gymnastique**. Au bénéfice des clubs affiliés, elle a pu mobiliser 1 million d'euros, offrir les formations à distance « Manager Covid-19 », élaborer les protocoles gymniques adaptés et vulgariser les dispositifs de soutien d'État et des collectivités.

La solidarité est la base de toute action associative, y compris fédérale. Mais c'est aussi un état d'esprit qui nous a permis de conserver le lien entre nous tous, de partager les difficultés et de garder espoir.

Aujourd'hui, la solidarité sera le moteur de la relance, de la mise en œuvre et de la réussite du projet.

Ensemble, créons le mouvement.

On compte sur vous.

James Blateau
Président



2. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE FÉDÉRALE DOMINIQUE MÉRIEUX

Introduction

Difficile de poser un regard sur cette courte saison 2020/2021 et d'en faire une synthèse cohérente.

Année particulière, circonstances particulières, mais au regard de ce rapport annuel, notre année a tout de même été riche. Nous avons échangé, imaginé, construit, grâce à vous tous qui portez le projet et les valeurs fédérales.

Dans ce contexte de crise, la Fédération a su montrer toute sa capacité à s'adapter et à agir en s'appuyant sur l'expérience et la mobilisation de tous.

Covid-19

La Covid-19 continue de perturber nos vies et nos envies. Les confinements successifs, les restrictions et interdictions de la pratique des sports en salle auront neutralisé une grande partie de nos activités. La vie fédérale n'a plus été rythmée par son calendrier compétitif habituel ni par ses réunions institutionnelles en présentiel. Le «distanciel» est devenu notre ordinaire et a défié nos capacités d'adaptation et d'abstraction. Au-delà de la gêne apportée, des opportunités nouvelles et des modes de fonctionnement inhabituels se sont présentés à nous et l'expérience acquise servira à la Fédération dans son développement et la poursuite de sa modernisation.

Le maintien des compétitions pour tous, un objectif impossible à tenir

Déterminés malgré l'arrêt de l'activité des gymnastes majeurs depuis plusieurs mois et puis finalement la fermeture des gymnases, les responsables techniques fédéraux, les commissions spécialisées, les deux vice-présidents et le directeur technique national adjoint en charge des pratiques compétitives en lien avec les responsables techniques régionaux ont déployé une énergie considérable et ont fait preuve d'imagination et de patience

pour proposer des projets compétitifs adaptés à chaque nouvelle situation sanitaire.

Cependant, de reports d'activité en nouveau confinement, c'est à contrecœur que la Fédération a finalement renoncé à tenir les compétitions fédérales. Seules les compétitions de haut niveau ont pu être maintenues pour les gymnastes bénéficiant d'une dérogation ministérielle.

Des actions pour soutenir les clubs

La FFGym a décidé d'organiser en avril et mai 2021 des actions spécifiques en direction des clubs afin de maintenir le contact et de les soutenir dans cette période d'inactivité très pesante.

Une série de 5 webinaires a été organisée avec la collaboration d'experts pour aborder des thématiques variées et éclairer les participants sur des sujets d'actualité comme les mesures d'aide économique d'urgence, l'adaptation de l'activité des clubs aux contraintes, les incidences juridiques et assurantielles de la crise sanitaire sur les clubs ou encore le plan de relance. Au total, ce sont près de 750 personnes qui ont participé à ces différents webinaires.

En complément, une action de terrain a été mise en place grâce à la mobilisation des agents de développement des comités départementaux et régionaux pour aider les clubs à opérationnaliser les aides proposées par l'Etat, avec une attention particulière pour les clubs de moins de 100 licenciés.

La pratique gymnique s'adapte

Lors du premier confinement, après avoir, en visio, organisé des cours, des défis, des challenges, les clubs ont redoublé d'imagination et d'innovation pour reprendre leurs activités à l'extérieur. Un peu partout sur le territoire, chacun s'est organisé pour proposer en toute sécurité des cours et des entraînements à l'extérieur. Je tiens à féliciter toutes ces initiatives qui permettent de faire vivre les clubs et d'entretenir le lien avec les adhérents.

Rendez-vous institutionnels

Le Comité Directeur

Malgré une saison passée devant son ordinateur, en visio-conférence, le Comité Directeur a pu remplir ses missions statutaires, réuni en distanciel, 15 fois pour le Bureau et 9 fois pour le Comité Directeur. Les réunions ont permis aux différents acteurs de s'exprimer, d'échanger, de présenter leurs travaux et leurs projets.

Je remercie les membres du Comité Directeur pour leur implication et leur disponibilité. Je remercie particulièrement les responsables techniques fédéraux qui, aux côtés de leur commission, dans un contexte de pandémie sans fin, se sont fortement engagés dans la réorganisation des pratiques gymniques.

Les structures déconcentrées

Bien que nous ayons eu la volonté d'organiser les colloques des structures déconcentrées et la conférence des comités régionaux en présentiel et mis tout en œuvre pour y parvenir, la Covid-19 en aura décidé autrement. Toutes nos réunions ont dû se dérouler en visio-conférence. On peut néanmoins se réjouir que le recours aux technologies numériques ait permis à un plus grand nombre de personnes de participer à ces rendez-vous, de gagner du temps et de l'argent.

Les comités départementaux ont été réunis à deux reprises, le 2 février et le 17 avril 2021. Les ordres du jour très abondants ont permis de riches échanges. Ces deux réunions ont rassemblé respectivement 180 et 160 participants.

La conférence des comités régionaux s'est déroulée le 20 mars dernier en présence de 14 présidents et présidentes. Chacune et chacun a pu, entre autres, s'exprimer sur l'activité et la santé gymnique de son territoire.

Projet fédéral

Elu le 20 novembre dernier, le Comité Directeur n'a jamais été réuni en présentiel. Situation incongrue qui n'est pas la meilleure façon de débiter un mandat. Néanmoins, la volonté de chaque membre de la gouvernance reste intacte : travailler en équipe, se donner les moyens de faire face à l'avenir, renforcer le devenir de nos disciplines, poursuivre le développement de notre Fédération, accompagner les gymnastes, les clubs et les structures déconcentrées. En un mot, dès à présent, mettre en œuvre le projet fédéral SynerGym 2024.

Le président, James Blateau, sait pouvoir compter sur les 29 membres du Comité Directeur pour continuer à avancer et déployer les nouveaux projets de ce cycle. Il sait également pouvoir s'appuyer sur les commissions et les groupes de travail qui sont générateurs de réflexion et de mutualisation de compétences indispensables à notre organisation fédérale. C'est toute cette synergie qui nourrit la prospérité de notre Fédération.

Les ressources humaines

La crise sanitaire, qui a également eu un impact très fort sur le personnel fédéral qu'il soit technique ou administratif, nous a obligés à nous réinventer.

Le télétravail (à 80%), l'utilisation des outils numériques collaboratifs (Office 365) et les réunions en visio-conférences sont devenus la norme. Cette adaptation a permis de maintenir la continuité de nos activités, tout en conservant la qualité du travail à laquelle nous sommes très attachés.

Plusieurs mouvements du personnel ont eu lieu notamment au sein du Pôle des Activités Gymniques, qui a été en partie renouvelé, et également au sein du Pôle Territoires ou du Pôle Formation. Je souhaite la bienvenue à toutes ces nouvelles ressources qui prennent leur fonction dans des conditions très particulières et qui nous permettent de mener à bien nos nombreux projets.

Par ailleurs, nous sommes également heureux d'accueillir Anna Baranova et Sara Bayon Martinez, deux entraîneurs de haut-niveau, qui doivent permettre à la Gymnastique Rythmique française de rebondir autour d'un nouveau projet tourné vers les JO de Paris 2024.

Carnet rose

Le 14 février, Charlie est arrivée au foyer de Frédérique Marotte, directrice de la formation et de l'emploi. Bienvenue à Charlie !

Conclusion

Frustrante, fédératrice, virtuelle, contraignante, créative, éprouvante, engagée, gratifiante, cette saison 2020-2021 solidaire mais pleine de doutes a été illuminée par le titre de championne d'Europe à la poutre de **Mélanie de Jesus dos Santos**.

Le distanciel nous aura changés, fait évoluer positivement dans certains domaines mais rien ne remplacera jamais le plaisir de se retrouver toutes et tous animés par la même passion. Cette année aura permis de redécouvrir la force de notre maillage, Fédération, structures déconcentrées et clubs, la résilience de nos instances, la solidité de notre Fédération, la pertinence de notre projet. L'esprit « gym », bien vivant, s'est trouvé enrichi et renforcé par les efforts et engagements de tous. C'est le gain inattendu de cette période difficile, je m'en réjouis. Cette énergie renouvelée devrait être un tremplin pour rebondir et aller plus haut dans les mois qui viennent.

J'adresse mes sincères remerciements à celles et ceux, élus de toutes les instances, membres des commissions, personnel fédéral, direction technique nationale et CTS qui sont pleinement engagés dans la vie fédérale et le développement de notre sport. Je salue leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation pendant cette période si singulière.

3. COMMISSIONS FÉDÉRALES



a. COMMISSION MÉDICALE

DOCTEUR PIERRE BILLARD

Au cours de cette saison marquée par la pandémie de Covid-19, la commission médicale a été au cœur de l'organisation sanitaire fédérale. L'attention de la commission s'est portée particulièrement sur l'information des clubs, la sensibilisation sur les gestes barrières et le plan de relance. En parallèle, les travaux entamés au cours du cycle 2016-2020 ont été poursuivis à savoir améliorer l'attractivité et l'implication des professionnels de santé qui interviennent pour la Fédération et maintenir ou augmenter leur niveau d'expertise, soutenir la commission Gym Santé, suivre les missions réglementaires (Suivi Médical Réglementaire, lutte antidopage), soutenir la recherche et l'innovation sur les problématiques médicales et représenter la Fédération auprès des structures partenaires.

Certaines missions engagées au cours de la saison ont dû être différées en raison de la crise sanitaire comme la médicalisation des Internationaux de France ou la tenue du colloque médical en présentiel. Les travaux menés sur les pathologies fréquentes avec problématiques spécifiques en gymnastique et le déploiement des protocoles de prévention dans les clubs ont également été reportés.

La commission s'est néanmoins réunie à plusieurs reprises en visio-conférence dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et pour ses autres travaux. Les actions réalisées ont permis d'organiser deux webinaires de prévention Covid-19 à destination des clubs (août et septembre 2020), et deux webinaires à destination des kinésithérapeutes et techniciens. La commission a également participé à la conception des contenus de formation des référents Covid-19.

En dehors de la gestion de la crise sanitaire, la commission a accompagné le programme de recherche fédéral sur la lombalgie en présentant le programme dans les structures ciblées et ses résultats préliminaires au congrès National de la Société Française de médecine du sport. La lutte contre le dopage a également été poursuivie à travers la mise à jour des médecins et kinés sur la réglementation mondiale antidopage (certificat Agence Mondiale Antidopage). Un colloque des kinésithérapeutes des équipes de France a pu se tenir à distance et du contenu sur les « pathologies de croissance en gymnastique » à destination des entraîneurs en formation DEJEPS a été rédigé.

b. COMMISSION NATIONALE JURIDIQUE ET D'ÉTHIQUE

CHANTAL LANGUET

C'est dans un climat particulier en raison de la pandémie et des contraintes, que la commission a dû, à distance, gérer le dossier des récompenses fédérales. Chaque membre a su, malgré les difficultés, appréhender ce dossier en concertation et l'a mené à bien, tout en surmontant quelques divergences de points de vue.

Cette saison, 158 dossiers de demandes de récompenses sont parvenus au siège fédéral et ont été étudiés par chaque membre de la commission. Ce nombre exceptionnel de dossiers peut être expliqué en regard du contexte particulier de cette saison : faute d'activité, les comités ont profité de ce temps pour se saisir du dossier « Récompenses Fédérales ».

Afin de suivre les comités dans leur démarche de mise en valeur, la commission a donc pris la décision de proposer au Comité Directeur Fédéral la modification du règlement d'attribution des récompenses en supprimant les contingents annuels des médailles, trop restrictifs, de passer de 10 à 15 plaquettes par promotion et ainsi, permettre d'honorer le plus grand nombre. Le Comité Directeur Fédéral est allé encore plus loin en supprimant le délai de 5 années entre chaque échelon, tout en conservant les 3 niveaux or - argent - bronze.

Il fut également proposé au Comité Directeur, qu'exceptionnellement cette année, les médailles puissent être accordées uniquement en fonction des annuités requises, sans passage obligé par le bronze ou l'argent.

La pandémie et les contraintes logistiques en résultant, une

évolution des modalités de transmission des dossiers au siège fédéral est apparue nécessaire. Dès la prochaine promotion, les dossiers seront uniquement adressés au siège, par courriel. Le règlement étant modifié en conséquence.

Pour validation, la commission a présenté au Comité Directeur Fédéral :

- 13 Plaquettes
- 42 médailles d'Argent
- 63 médailles d'Or
- 32 médailles de Bronze

Six dossiers de médaille ont été rejetés soit parce qu'ils étaient hors délai soit le nombre d'annuités pour l'attribution de la médaille de bronze était insuffisant.

Deux médailles d'Or ont été rejetées pour incohérence d'annuités. Toutefois, ces deux personnes sont éligibles pour la Plaquette.

Nous avons également souhaité élever à l'Honorariat : Dominique CAYZELLE, Evelyne CORDIER, Josette ROUX, Delphine BOERIO, Daniel MESPOULEDE et Robert GILLET. L'ensemble des propositions de la commission a été accepté par le Comité Directeur Fédéral.

Depuis des mois, le bénévolat est mis à rude épreuve. Indispensables au bon fonctionnement des associations, fondations de toute Fédération, nous témoignons aux bénévoles notre amicale reconnaissance.

c. COMMISSION NATIONALE DES JUGES

DOMINIQUE MÉRIEUX

Durant cette saison, la commission, réunie à sept reprises, a travaillé en configuration élargie, avec l'ensemble des responsables des juges nationaux et des représentants techniques fédéraux.

Les travaux ont porté sur :

- L'adaptation de la réglementation en matière de formation et d'examens,
- La numérisation du jugement, dans la poursuite des réflexions de la saison précédente,
- L'entrée en vigueur du nouveau code de pointage,
- L'échéancier des formations des recyclages.

Au préalable, la Commission Nationale des Juges a veillé à mettre en place la nouvelle structuration du secteur jugement, validée par le Comité Directeur la saison dernière.

Ce travail intense et collaboratif, qui a permis d'évaluer les besoins de chaque discipline et de proposer des ajustements, a abouti à :

- Une proposition de cadrage et une méthode d'organisation concernant la formation initiale et continue des juges et la tenue des examens, tous niveaux confondus, applicables sur tout le territoire. Une période pour l'organisation des examens a été définie
- Un recueil d'outils utiles à la mise en œuvre des formations et des examens
- Un recensement des besoins en outil informatique et vidéo de toutes les disciplines
- Une présentation des travaux envisagés pour la numérisation du secteur jugement
- Une planification des colloques des juges
- Un échéancier concernant l'entrée en vigueur du nouveau code de pointage et ses conséquences à savoir la formation et le recyclage ainsi que l'examen en 2022.

d. COMMISSION FORMATION ET EMPLOI

MALIKA MESRAR

La Commission Formation et Emploi s'est réunie dès sa nomination pour partager le projet fédéral SynerGym 2024 et définir les objectifs qui permettront de mettre en œuvre un axe majeur du projet : la professionnalisation.

Cet objectif de professionnalisation des acteurs, des structures et des activités se retrouve dans les quatre axes du projet fédéral SynerGym 2024. Le premier objectif de la Commission a donc été de :

- Identifier les axes et projets pour lesquels la Commission pourrait être impliquée ;
- Décliner ces projets en actions concrètes pouvant être mises en place par les équipes formation/emploi ;
- Définir, pour ces projets et actions, les différents acteurs concernés (commission nationale, DTN Adjoint Formation, INF/FFGym, référents formation des régionaux etc.) ;
- Intégrer le déploiement de ces projets et actions dans le rétroplanning fédéral donné pour l'olympiade.

L'autre sujet traité par la Commission est l'organisation du Colloque Annuel du Management Associatif (CAMA). Ce dernier est prévu du 20 au 22 août 2021 à Beaune, avec le concours du Comité Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

La Commission s'est penchée sur les conditions d'organisation de cette édition 2021 :

- Définition de la thématique du CAMA et des temps d'intervention à prévoir : « comment bien réussir sa rentrée 2021 » ;
- Réflexions quant aux moyens à mettre en œuvre pour transposer le « CAMA présentiel » en « CAMA distanciel » si le contexte sanitaire ne permettait pas de se réunir comme prévu.

Enfin, la Commission accompagne les activités de l'Institut National de Formation de la FFGym, organisme chargé par la Fédération de déployer la stratégie fédérale en matière de formation et d'emploi.

L'activité de l'INF/FFGym a été intense en 2021, pour répondre aux orientations fédérales et maintenir les activités et projets en cours dans le cadre de la crise sanitaire. Ainsi, l'INF/FFGym n'a eu de cesse de s'adapter, notamment grâce aux nouvelles technologies, pour assurer la continuité pédagogique des formations (professionnelles et/ou bénévoles selon les règles sanitaires en vigueur), tout en maintenant le niveau de qualité requis. En collaboration avec la Direction Technique Nationale, c'est tout un travail d'adaptation des contenus pédagogiques, des modalités d'évaluation et des modèles d'animation pédagogique qui a été réalisé, ce qui a contribué à accélérer la transformation numérique de l'INF/FFGym, dont il nous faudra tirer profit dans un avenir proche.

Par ailleurs, trois dossiers à enjeux forts sont d'ores et déjà ouverts :

- Renouvellement du CQP Animateur des Activités Gymniques, l'objectif est d'obtenir le renouvellement de l'enregistrement au RNCP au premier semestre 2022, pour une mise en œuvre des premières sessions de formation « nouveau format » à la rentrée de septembre 2022 ;
- Certification Qualiopi : il s'agit de la nouvelle obligation qualité pour les organismes de formation qui souhaitent obtenir des financements privés et publics pour la formation. Un travail de mise en conformité des documents et procédures de l'INF/FFGym doit être fait en vue d'un audit qui permettra l'obtention du label Qualiopi, obligatoire avant le 01/01/2022 ;
- Enquête emploi à destination des structures affiliées à la FFGym et des diplômés CQP, DEJEPS, DESJEPS et CGS de l'INF/FFGym, en collaboration avec le Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges : celle-ci a été lancée au premier trimestre 2021, et les résultats des différents questionnaires feront l'objet d'une analyse et d'une communication spéciale d'ici la fin du semestre.



e. COMMISSION NATIONALE DES MUTATIONS

JAMES BLATEAU

La saison 2020/2021 a vu l'application de la nouvelle réglementation sur les mutations pour la quatrième saison. La procédure a été mieux comprise et la référence à la Ranking List également.

La Commission a examiné 31 dossiers, nombre identique à celui de la saison dernière. Toutes les mutations ont été accordées.

Les dossiers se répartissent entre les disciplines de la manière suivante : 18 pour la GAF, 5 pour la GAM, 3 pour le TR, 2 pour la GAc, 1 pour le TU, 1 pour la GR et 1 pour l'AER.

La saison a été marquée par :

- 1 demande hors délai
- 1 demande d'exonération du droit de mutation et 1 demande de diminution du droit de formation, demandes refusées puisque non prévues par le règlement.

Cette saison, un seul dossier comportait le paiement par le gymnaste lui-même du droit de formation au club quitté. Après un rappel de la décision du Comité Directeur du 9 avril 2017 indiquant que ce droit doit être payé par le club d'accueil, ce dernier a accepté de régler le droit de formation. La demande de mutation a ensuite été transmise à la Commission et validée par celle-ci.

Toutefois, l'élément notable cette saison est la saisine de la Fédération et du Ministère chargé des Sports, par le parent d'un gymnaste, postérieurement à l'achèvement de la période des mutations. Ce parent indiquait avoir dû rembourser au club d'accueil le montant des droits de mutation et de formation que celui-ci ne pouvait assumer et jugeait le montant de ces droits trop élevés. Cette situation est regrettable car préjudiciable aux gymnastes et non conforme à l'esprit de la réglementation fédérale.

f. COMMISSION NATIONALE DE LABELLISATION

MALIKA MESRAR

Après un lancement en 2020, la Commission Nationale de Labellisation s'est fixée pour objectif de dynamiser l'Opération QualiClub au sein des territoires. La première réunion de la nouvelle CNL s'est mise en place dès décembre 2020 après les élections de novembre et une transition entre l'équipe qui a mis en place QualiClub et la nouvelle CNL s'est effectuée à cette occasion.

La commission s'est attelée à déployer le plus largement possible l'Opération QualiClub, dans le but d'avoir un maximum de clubs reconnus et labellisés sur le territoire. Pour cela, plusieurs axes ont été travaillés : convaincre de l'intérêt de la démarche en offrant un argumentaire aux clubs, mettre en place un accompagnement fédéral, afficher l'affiliation fédérale des clubs, harmoniser les pratiques, mutualiser les moyens et ressources et assurer un accompagnement des clubs. Le succès de cette opération permettra d'installer les clubs dans leur

époque et de prendre le virage des changements en cours. QualiClub encourage les clubs à s'installer dans une démarche « projet » en les aidant à se structurer et à proposer un projet associatif.

En tout, ce sont une trentaine de réunions qui se sont organisées sur la saison et qui ont mobilisé de nombreux intervenants tels que les référents régionaux, des prestataires externes ou les équipes de la Fédération. Au total, 26 clubs sont désormais affiliés « Bronze », 7 clubs sont affiliés « Argent » et 5 clubs sont affiliés « Or ». Deux demandes de label BabyGym sont en cours. En parallèle, 300 clubs se sont connectés à la plateforme (environ 25% des clubs FFGym), et deux formations nationales ont été menées : une formation « Accompagnateurs » en janvier qui a réuni 33 participants et une formation « Formateurs d'Accompagnateurs » qui a réuni 22 participants en février 2020.

g. COMMISSION DISCIPLINAIRE FÉDÉRALE ET COMMISSION FÉDÉRALE D'APPEL

JEAN-MARC PASTOR & RÉMY PAVIA

A la suite de l'assemblée générale électorale du 21 novembre 2020, le comité directeur de la Fédération a procédé à la désignation des membres de la Commission disciplinaire fédérale et de la Commission disciplinaire fédérale d'appel.

Composée de cinq membres, la Commission disciplinaire fédérale connaît des actes répréhensibles commis dans le cadre des activités fédérales, des faits contraires aux statuts et règlements de la Fédération, des comportements antisportifs, fraudes, manquements à la morale et à l'éthique sportive ou tous actes susceptibles de porter atteinte à l'image et aux intérêts de la Fédération et de ses instances.

Elle peut ainsi prononcer des sanctions à raison des actes et faits énumérés précédemment par notamment les associations affiliées et les licenciés de la Fédération ainsi que tout membre, préposé, salarié ou bénévole des associations affiliées agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait.

La Commission disciplinaire fédérale d'appel, compétente en appel, est composée de 5 membres. Elle connaît des mêmes faits et peut prononcer les mêmes sanctions que la Commission de première instance.

S'adapter

Entre le mois de novembre 2020 et avril 2021, la Commission disciplinaire fédérale a été saisie de quatre affaires. Le contexte sanitaire a provoqué la tenue des audiences en visio-conférence. Les personnes convoquées ont accepté ce moyen d'échange, permettant ainsi aux audiences de se tenir dans des délais raisonnables, avec les précautions

nécessaires sur un plan sanitaire et dans le respect des droits des personnes entendues.

Les quatre décisions ont été prises à l'égard de personnes physiques licenciées à la Fédération. Aucune saisine n'a concerné des clubs.

Trois de ces décisions ont fait l'objet d'un appel, une toujours en cours d'instruction au moment de la rédaction du présent rapport d'activité.

Être à l'écoute et agir

Le 18 février 2021, la Commission a statué sur le cas d'un président de club, également trésorier d'un comité départemental. Ce dernier était accusé d'agression sexuelle à l'égard d'une gymnaste devenue entraîneur. La Commission, après avoir constaté un manquement grave à la morale et à l'éthique, a prononcé un retrait de licence jusqu'au 31 août 2021 et une interdiction d'être à nouveau licencié auprès de la Fédération du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023.

Cette décision a fait l'objet d'un appel de la part de l'intéressé et du président de la Fédération. Compte-tenu de la gravité des faits et d'éléments nouveaux, la Commission d'appel a, dans sa décision du 7 mai 2021, considéré que ces faits constituaient un manquement grave à la morale et à l'éthique, et a, en conséquence, infirmé la décision de la Commission disciplinaire et prononcé une radiation à l'encontre du président de club.

Le 18 février 2021, la Commission s'est également penchée sur le cas d'un président et entraîneur de club auquel étaient reprochés de faits de violence sur une gymnaste

et qui aurait eu des relations sexuelles avec une gymnaste alors qu'elle était mineure. En raison de contradictions importantes dans ce dossier, la Commission, qui n'a pas retenu de manquement à la morale et à l'éthique, n'a pas prononcé de sanction.

Lors de son audience du 22 mars 2021, la Commission disciplinaire a statué sur le cas d'un entraîneur de pôle GAF qui aurait tenu des propos injurieux, se serait montré humiliant à l'égard de plusieurs gymnastes et aurait, installé par son comportement agressif, un sentiment de peur et de crainte chez les gymnastes. Pour la Commission, la faute de l'entraîneur n'a pas été caractérisée.

Le président de la Fédération a décidé de faire appel de cette décision.

La Commission d'appel, dans sa décision du 7 mai 2021, a constaté que, malgré les nombreux témoignages en faveur de l'entraîneur de pôle et ses qualités techniques, son comportement tant à l'égard des gymnastes que des parents et de sa hiérarchie révélait une carence dans son rôle d'éducateur constitutive d'un manquement à la morale et à l'éthique.

La Commission disciplinaire d'appel a ainsi infirmé la décision de la Commission disciplinaire et prononcé un blâme à l'encontre de l'entraîneur en cause en lui conseillant fortement de se former sur le savoir être de l'entraîneur et les relations interpersonnelles.

Le 16 avril 2021, la Commission disciplinaire s'est prononcée sur la situation d'un entraîneur de pôle qui n'a pas dénoncé des faits d'agression sexuelle commis dans les années 1990 par un bénévole sur une gymnaste. Malgré des faits qui se sont déroulés il y a plus de trente ans, la non-dénonciation de cette agression sexuelle constitue



encore aujourd'hui, pour la Commission disciplinaire fédérale, un manquement à la morale et à l'éthique justifiant une sanction d'interdiction d'exercer toute fonction au sein de la Fédération et de ses structures jusqu'au 31 août 2021 ainsi qu'un retrait de licence jusqu'à cette date.

Cette décision a fait l'objet d'un appel, la procédure est toujours en cours.

h. COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

JAMES BLATEAU

Pour ce nouveau mandat, une commission renouvelée a été désignée par le Comité Directeur. Une fois installés, les membres ont pu s'approprier l'axe 5 du projet fédéral SynerGym 2024 : « Oser un avenir éthique et durable » et plus particulièrement « Préparer le monde d'après » en intégrant le développement durable dans toutes les réflexions de la FFGym et ses structures déconcentrées.

Réunis à cinq reprises, les membres de la Commission ont déterminé les cinq axes à développer par les membres du Bureau fédéral lors de la mise en œuvre des projets dont ils sont porteurs, à savoir :

- Avoir une politique d'achats responsable
- Favoriser la mobilité durable
- Limiter l'empreinte numérique sur l'environnement

- Réduire les déchets
- Contribuer à une société plus inclusive

Par ailleurs, les membres de la Commission ont entamé une réflexion sur l'intégration du développement durable dans les formations, sans pour autant créer un module spécifique à ce sujet.

Enfin, les membres de la Commission ont pu prendre connaissance de la nouvelle Charte des 15 engagements pour les événements internationaux, mise en place par le Ministère. Une étude est en cours pour son déploiement au cours des événements à venir, organisés par la Fédération.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE



a. RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL KÉVIN RABAUD

La pandémie Covid-19 aura fortement perturbé la saison 2020-2021. Activité des clubs limitée puis à l'arrêt, compétitions annulées ou reportées sur le territoire national ou international, actions de formation empêchées sur le plan pratique, il a fallu une nouvelle fois faire preuve d'adaptabilité et d'un engagement redoublé pour conserver le lien et poursuivre les objectifs.

La situation sanitaire et les mesures qui en découlent ont consommé des énergies et fragilisé des dynamiques sans les abattre totalement. Elles auront souligné des faiblesses et fait écho à des résolutions tirées des diagnostics antérieurs.

Durant cette saison, la parole s'est aussi libérée dans le monde de la gymnastique. Des victimes d'abus ont témoigné et des actions en justice ont été conduites. Les procédures fédérales sur le sujet sont claires et la position fédérale ne souffre d'aucune ambiguïté. L'éthique est au cœur d'une gymnastique de l'accomplissement. Il est temps de l'affirmer en tout temps, en tous lieux et en toutes actions.

Il est heureux de constater que nous avons pu compter durant cette période sur le soutien de l'État et de l'Agence Nationale du Sport à travers différents dispositifs et le maintien du niveau de subventionnement. Cependant la gouvernance du sport en France poursuit sa mue et les

orientations choisies sont susceptibles de heurter des fonctionnements installés. Des capacités d'agilité sont requises et malheureusement il reste de nombreuses réponses en suspens.

Le déconfinement que l'on connaît en cette fin de saison nous laisse l'espoir d'un retour à la normale. Cependant, les solutions et les compétences développées durant cette période difficile compléteront utilement les pratiques et les savoir-faire traditionnels. Des mesures de compensation ont été proposées aux différents acteurs de la gymnastique et malgré les efforts, nous percevons leur incomplétude.

Les premières compétitions Elite et plus encore les compétitions internationales servent d'étalonnage pour nos équipes de France dans la perspective des compétitions majeures et des JO de 2020 avec ses satisfactions et ses déceptions sur lesquelles nous reviendrons. Les régulations sont engagées.

Car les JO 2020 se tiendront. Le décalage d'un an est un paramètre supplémentaire à prendre en compte. Tout comme l'environnement particulier le climat qui entourera cette compétition exceptionnelle. Nos équipes de France finalisent leur préparation, elles ont à cœur de briller et de lancer le cycle suivant.

1. Les pratiques compétitives

A plusieurs reprises, les mesures sanitaires mises en place afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19 ont contrarié l'organisation des compétitions.

Cette situation a contraint les intervenants du secteur des pratiques compétitives à élaborer les protocoles sanitaires, proposer des adaptations de la réglementation technique et réorganiser à plusieurs reprises le calendrier compétitif.

Finalement, seuls les gymnastes considérés comme Public Prioritaire, dans le périmètre du Parcours de Performance Fédérale élargi, se sont entraînés dans des conditions optimales garantissant leurs conditions de préparation et leur sécurité et par conséquent sont autorisés à concourir. Le Top 12 et les championnats de France

Elite des différentes disciplines ont pu être organisés. Se retrouver à l'occasion d'une compétition, malgré les contraintes et les protocoles, est toujours un moment fort d'émotions partagées.

De nombreuses réunions entre les responsables fédéraux et les responsables régionaux ont rythmé cette saison : Coordonnateurs des Equipes Techniques Régionales et Représentants Techniques Régionaux.

Le travail important de formation réalisé à l'automne ne s'est malheureusement pas concrétisé sur les étapes compétitives territoriales. Toutefois, l'organisation des compétitions Elite a permis d'éprouver les nouveaux outils fédéraux de gestion des compétitions, en particulier ScoreGym et DirectGym.

2. La formation

Malgré les contraintes appliquées au domaine de la formation, notamment pour l'accès aux publics-supports, les statistiques en la matière sont peu ou prou comparables aux statistiques de la saison précédente pour les diplômés professionnels.

- 3 candidats ont validé le Diplôme d'État Supérieur en GAM et 1 en Aérobie.
- 24 candidats ont validé le Diplôme d'État : 11 en GAM, 10 en GAF, 2 en Trampoline et 1 en GR.
- 177 candidats ont obtenu leur CQP.

Pour les formations fédérales, les formations d'animateurs ont subi particulièrement les restrictions imposées par le contexte sanitaire. Avec 730 animateurs certifiés, les chiffres sont en recul de 30 % par rapport à la saison précédente.

Les formations de moniteurs et d'entraîneurs équilibrent globalement leurs chiffres par rapport aux années antérieures avec 136 moniteurs et 24 entraîneurs diplômés.

Il est à noter la belle progression du nombre de coachs gym santé diplômés. Il double quasiment pour s'établir à 51 coachs gym santé diplômés en 2020.

Pour ce qui est de la formation continue, 2/3 des comités régionaux ont réussi à mettre en place des formations plus orientées sur le niveau fédéral ou la baby gym. Quant à la Fédération Française de Gymnastique, elle a organisé de septembre à décembre des formations continues en GAM, GAF ou gymnastique rythmique.

3. Contrat d'Objectif Territorial

Les structures déconcentrées n'ont pu conduire jusqu'à leur terme les actions pour lesquelles elles s'étaient engagées.

Pour rappel, certains projets soutenus par la Fédération concernaient des événements internationaux comme l'Eurogym, le Golden Age annulés ou reportés.

La pandémie a freiné diversement le déploiement de nouvelles activités, bien engagées en 2020 sur tout le territoire comme le Freestyle Gym ou la Gym Santé.

Néanmoins, les situations de crise peuvent parfois s'accompagner d'effets collatéraux positifs. Les axes du COT centrés sur l'accompagnement des clubs, le déploiement de la plate-forme Qualiclub, le développement des outils numériques et de communication ont profité de la situation inédite de réduction de l'activité gymnique. Les bénévoles des structures déconcentrées et les professionnels qui les accompagnent (Coordonnateurs ETR, Agents de développement, Conseillers Techniques) ont favorisé une dynamisation inédite dans la relation aux clubs.

4. Les pratiques non compétitives

D'une manière générale, le secteur des pratiques non compétitives est le secteur le plus impacté par la situation sanitaire et les restrictions qu'elle a entraînées. Le nombre de licenciés Gym Pour Tous (GPT) est en retrait par rapport à l'année 2020. Cependant, la réactivité et l'agilité des clubs ont favorisé le maintien ou l'accroissement du nombre de licenciés en Freestyle Gym et en Access. Les solutions adaptatives proposées par les associations ont permis de mobiliser ces publics cibles.

Le secteur des pratiques non compétitives a poursuivi durant cette saison le travail engagé sur le cycle dans le respect du projet fédéral.

Les acteurs ont notamment œuvré pour mieux accompagner les territoires dans le déploiement des produits de l'univers Evologym ou pour compléter les produits Access Gym sur l'ensemble des disciplines. Le programme Access Gym a été fortement utilisé lors des périodes de confinement mais aussi lors des périodes de reprise des activités en extérieur.

L'animation du réseau Baby Gym mobilise aussi les équipes avec pour point d'orgue l'organisation d'un séminaire. La Baby Gym est un atout pour la Fédération puisqu'aujourd'hui de nombreuses institutions, des partenaires et le grand public reconnaissent à la Fédération Française de Gymnastique une expertise dans l'approche du développement harmonieux de l'enfant tant sur le plan

Les responsables des formations ont prolongé l'expérience réussie de l'utilisation de nouveaux outils de communication pour maintenir la proximité avec les candidats et dispenser les enseignements. La formation initiale et continue de notre encadrement de même que sa professionnalisation sont une priorité pour atteindre les objectifs déterminés dans le cadre du projet fédéral.

La formation des sportifs de haut niveau mobilise elle aussi toute notre attention.

L'année 2020 correspondait au terme du Contrat de Développement Territorial 2018 - 2020. Un certain nombre d'enseignements enrichiront la prochaine édition :

- la commission territoriale est un véritable atout dans la synergie territoriale,
- les ressources humaines sont une clé de la réussite des projets,
- la désignation d'un pilote du COT au niveau territorial est nécessaire,

de même que la préparation du projet et la définition des indicateurs avec les territoires en amont de la signature.

En 2022, prendra effet le prochain COT qui reposera sur le projet SynerGym 2024 dans un contexte institutionnel bien installé. Les financements croisés de l'État et de l'Agence Nationale du Sport via le PSF, des Conférences Régionales du Sport et l'investissement fédéral soutiendront les structures déconcentrées dans leur travail de proximité au service des clubs dans un environnement sanitaire sécurisé.

moteur que sur le plan social et cognitif. La baisse des effectifs constatée cette saison ne sera que temporaire mais face à une concurrence forte, nous devons accompagner la rentrée des clubs et répondre aux attentes pour faire face à la situation.

En février 2020, la Fédération Française de Gymnastique a reçu délégation du Ministère en charge des Sports pour la discipline Parkour. Le rapprochement du Freestyle Gym et du Parkour est par conséquent un sujet très actuel pour structurer à terme une activité compétitive déjà organisée sur le plan international par la FIG depuis 2018. Le Parkour est une opportunité réelle de croissance qui doit être saisie et il questionne l'organisation de la pratique en dehors des gymnases spécifiques.

Un stage Sceno s'est déroulé en fin d'année 2020. Deux mentions étaient proposées : création chorégraphique pour les disciplines compétitives et mise en scène pour la production de spectacles et la perspective de performer dans une autre dimension lors des grands événements. Malheureusement, la pandémie a conduit à l'annulation de l'Eurogym et à un report du Golden Age.

Dans le cadre de la Gym Santé, nous comptons aujourd'hui 180 coachs. Six centres de formation sont répartis sur le territoire. Les travaux de recherche avec l'institut Georges CHARPAK sur les problématiques de dos se poursuivent avec des sportifs de haut niveau et des pratiquants Gym-

Santé. Certains clubs ont maintenu l'activité Gym Santé durant la période de confinement pour les personnes disposant d'une prescription médicale.

Gym Santé devient gym+



Depuis presque trois ans, les équipes de la Direction Technique Nationale ont mené, en collaboration avec 13 comités régionaux, une expérimentation du programme Gym Santé de la Fédération.

Pour passer un pallier dans le déploiement du programme Gym Santé dans nos 1400 clubs, nous devons faire évoluer son nom et son concept.

5. Le haut-niveau

Comme évoqué dans l'introduction, l'annulation ou le report de compétition en raison de la pandémie ou du contexte sécuritaire international aura eu des conséquences variables dans le champ du haut niveau.

Pour de nombreux gymnastes, un an, voire un an et demi, s'est écoulé entre l'arrêt des compétitions et leur reprise. Les tests, les compétitions internationales sous format vidéo n'ont pas pu compenser la réalité d'une situation compétitive même si ce type d'initiative est à saluer et peut servir à l'avenir.

Bien entendu, la Fédération Française de Gymnastique avait milité pour un périmètre dérogatoire le plus large possible pour une poursuite des activités d'entraînement et de compétition, celui des athlètes inscrits dans le PPF additionné des gymnastes engagés dans le parcours d'accès au sein des clubs formateurs. Cette disposition

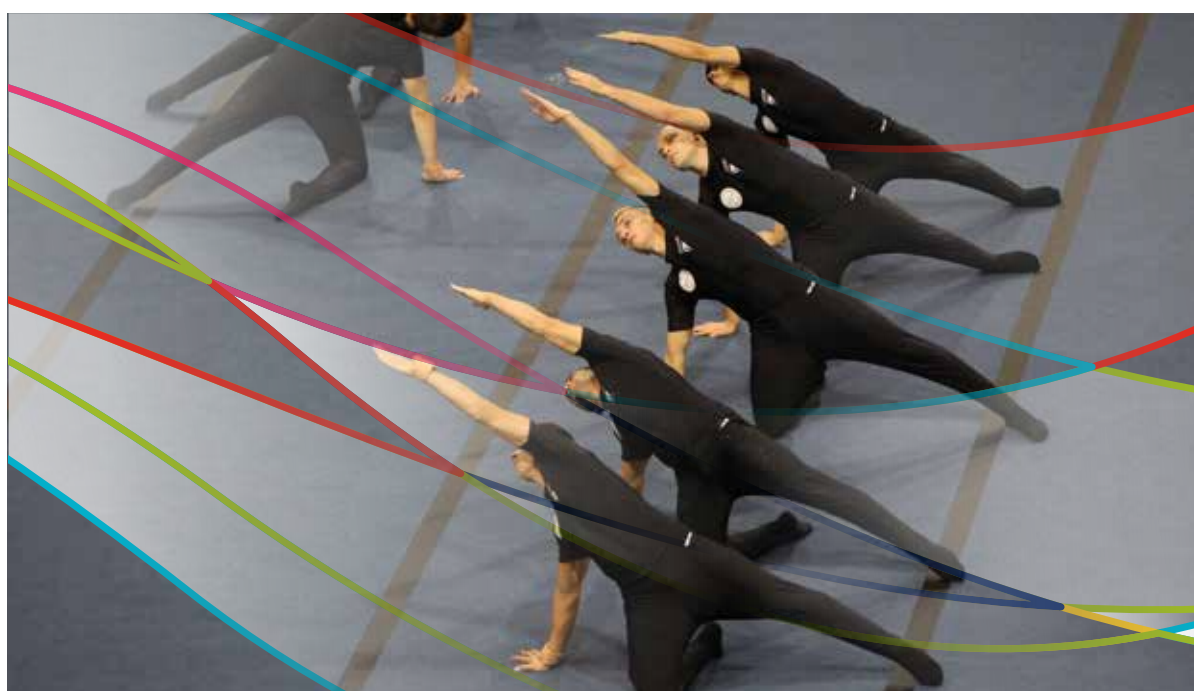
Ainsi, à compter du 26 mai 2021, le programme Gym Santé est devenu l'activité gym+. Celle-ci bénéficie d'une nouvelle identité visuelle afin de toucher un plus large public.

Enfin, sur les plans scolaire et universitaire, la Fédération Française de Gymnastique a renouvelé la convention quadripartite avec le ministère de l'éducation nationale, l'UNSS et l'USEP. Le support pédagogique : « la gym, c'est classe » a trouvé sa place dans le dispositif « bougez plus à l'école » (30' d'activité physique quotidienne) porté par le COJO Paris 2024. Comme de nombreuses autres compétitions, les championnats de France UNSS et FF Sport U ont été annulés. À noter, l'intérêt marqué de La Fédération Française de Gymnastique pour le dispositif SES de l'éducation nationale qui autorise des aménagements scolaires dès le primaire en lien avec le Projet de Performance Fédéral.

a limité, mais seulement limité, les effets négatifs sur la formation de nos gymnastes qui se destinent aux filières de haut niveau.

Le secteur du haut niveau n'a pas eu à subir un arrêt total. L'augmentation des notes de difficulté s'est poursuivie. Cependant le doute ou l'allongement de la période de préparation ne sont pas étrangers à certaines blessures ou renoncements parmi notre élite. Les questions récurrentes des médias sur les incertitudes relatives à la tenue des Jeux Olympiques n'ont pas créé un environnement des plus favorables.

Le retour à la compétition est essentiel et il redonne enfin du sens à la pratique quotidienne. Les Jeux Olympiques et d'autres échéances internationales majeures nous attendent.



5.1. GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

La gymnastique acrobatique est sans doute la discipline qui a le plus pâti des contraintes sanitaires. Discipline exigeante et présente dans les événements internationaux multisports à l'exception des Jeux Olympiques, elle ne bénéficie pas à ce jour de la reconnaissance de Haut Niveau de la part du Ministère en charge des Sports. L'entraînement de nos équipes de France n'a pu se réaliser que dans un cadre extrêmement limité et contraignant soumis aux arrêts des collectivités locales. Malgré les obstacles, les clubs investis dans le haut niveau ont fait front avec l'encadrement national pour substituer des

tests aux compétitions annulées et aux interdictions de déplacement international formulées par les autorités. Ces circonstances auront eu raison de la détermination du duo de Bois-Colombes (Lola Boston/Emily Hallifax) qui représentait une chance réelle de résultat pour les prochains championnats du monde qui se dérouleront à Genève du 2 au 4 juillet 2021. Des blessures ont pénalisé la préparation d'autres formations. La dynamique de la discipline permet cependant de dépasser l'ensemble de ces difficultés pour aller au bout du projet et tenter la qualification pour les Jeux Mondiaux.



5.2. GYMNASTIQUE AEROBIC

Comme pour la gymnastique acrobatique, le Ministère en charge des Sports a refusé les déplacements internationaux prévus dans le cadre de la préparation des équipes de France Aérobie. L'encadrement national a par conséquent revu le chemin de sélection pour les Championnats du Monde qui se déroule à l'heure de la rédaction de ce bilan à Bakou en Azerbaïdjan, les premiers retours de résultats sont plutôt encourageants avec une 4^{ème} place de Maelys LENCLOS en junior. Les contraintes sanitaires et le confinement obligatoire au retour de la compétition ont entraîné le forfait d'un

duo et beaucoup d'incertitudes pour nos étudiants membres de l'Equipe de France. Toutefois, nos représentants sont déterminés et heureux de concourir à cet événement. Par ailleurs, des difficultés rencontrées par la structure d'hébergement du Pôle France de Ceyrat au niveau local nous conduisent à le déplacer vers le CREPS de Toulouse. Il s'agira d'une nouvelle étape dans la relance de l'activité Aérobie. Nous adressons nos remerciements à la direction de la structure et à son Président pour leur engagement au service de la discipline.

5.3. GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Les championnats d'Europe qui se sont déroulés à Kiev du 26 au 29 novembre 2020 ont marqué la fin d'un cycle. L'équipe de France a terminé 6^{ème} d'une compétition aux effectifs réduits. Quatre gymnastes de l'Ensemble ont annoncé leur fin de carrière : Astrid RABETTE, Danaé COLLARD, Elisabeth RACHID et Hélène DECONNINCK. Elles sont aujourd'hui accompagnées dans leur reconversion.

En décembre 2020, Anna BARANOVA et Sara BAYON, anciennes entraîneuses de l'ensemble espagnol médaillé d'argent aux Jeux Olympiques de Rio, ont pris la responsabilité de l'ensemble pour conduire le projet olympique de 2024. Les premières sorties internationales nous

donneront un éclairage sur la qualité des compositions au regard de la concurrence. La première présentation publique lors des championnats de France était encourageante.

Pour les individuelles, il a été fait le choix de la concurrence entière. De jeunes gymnastes à potentiel se sont révélées. Elles ont pu parfaire leur expérience lors des Coupes du Monde. Maëlle MILLET, Hélène KARBANOV et Lili RAMONATXO nous donnent rendez-vous pour l'avenir. À la suite des championnats de France, la CNS a sélectionné Maëlle MILLET et Kseniya MOUSTAFAEVA pour les championnats d'Europe de Varna du 07 au 13 juin 2021.

5.4. GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Le report des Jeux Olympiques et la situation sanitaire ont compliqué la nécessaire relance attendue à la suite de l'échec des championnats du monde de Stuttgart.

Face à l'annulation des coupes du monde et des tournois programmés, l'encadrement national a organisé des tests et des regroupements, même si les consignes de limitation des brassages de population les ont limités. Après notre renoncement à la participation aux championnats d'Europe de Mersin en Turquie, la revue nationale des effectifs a pu se tenir en décembre, de même que la revue de rattrapage en mai ou encore le Top 12 pour le public dérogatoire. Chacun de ces rendez-vous a procuré aux participants une intense émotion. Ils ont permis de constater que les orientations de la Direction Technique Nationale sur la hausse des notes de départ ont été diversement appréhendées malgré le constat de notre retard face à la concurrence.

De beaux potentiels se distinguent cependant comme Léo SALADINO, jeune gymnaste talentueux qui a complété l'Equipe de France senior lors des championnats d'Europe de Bâle (SUI). D'autres gymnastes le rejoindront prochainement pour consolider un effectif appelé à redevenir rapidement compétitif. De trop nombreuses blessures grèvent aujourd'hui les capacités du collectif. Elles doivent nous interroger sur les méthodes de préparation au regard de l'évolution de la gymnastique et la prise en compte de l'ensemble des paramètres de la performance. L'échec des championnats d'Europe de Bâle (SUI) en avril 2021 s'il peut s'expliquer en partie par le manque de compétition internationale sur l'ensemble de la saison est indigne. Il s'agit d'un écho douloureux à la non-qualification olympique lors des championnats du monde de Stuttgart en 2019. Le constat est partagé, les orientations sont posées et il ne peut être toléré de frein au changement entrepris. Si la concertation s'entend, il convient d'accélérer encore le mouvement pour être présent en 2024.

Nos trois qualifiés olympiques se préparent. La préparation est individualisée au regard de leur singularité, leur capital physique (et parfois la blessure) ou de l'expérience de Samir AIT SAID et de Cyril TOMMASONI. Avec Loris FRASCA, ils auront à cœur de répondre aux attentes.

5.5. GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

Pour la Gymnastique Artistique Féminine, la revue nationale des effectifs d'octobre 2020 a mis en valeur l'excellence de Mélanie DE JESUS DOS SANTOS qui réalise un total de 57,366 points et l'avenir de Kaylia NEMOUR avec 54,166 points. L'absence de participation aux championnats d'Europe de Mersin (TUR) a fait place à l'organisation d'une compétition particulière, la coupe d'hiver tournée vers Tokyo.

De nombreuses actions ont assuré la continuité de la préparation mais aussi de la formation des plus jeunes gymnastes. Des experts sont intervenus pour consolider certaines dimensions de la performance comme l'acrobatie pour poursuivre l'augmentation des notes de départ, la condition physique pour mieux préparer les organismes et prévenir les blessures ou encore la préparation mentale. La quantification de la charge et le suivi des gymnastes sont des priorités pour optimiser

l'entraînement. L'annulation des coupes du monde du concours général a conduit à la réallocation de trois quotas pour les Jeux Olympiques sur la base des résultats du Concours 1 des championnats du monde de 2019. Coline DEVILLARD terminera à la seconde place de la coupe du monde par agrès au saut.

La situation sanitaire a affecté la dynamique du secteur même si l'encadrement national a toujours lutté pour maintenir le cap. Le climat n'est pas étranger aux blessures comptabilisées au sein de l'effectif. La médaille d'or de Mélanie DE JESUS DOS SANTOS à la poutre lors des championnats d'Europe de Bâle (SUI) est une bouffée d'oxygène. Les indices d'un retour de gymnastes expérimentées en vue de la sélection olympique sont encourageants. Nous abordons la dernière ligne droite plus sereinement.

5.6. TUMBLING

Le tumbling aura apporté son lot de satisfactions lors des derniers championnats d'Europe de Sotchi (RUS). L'Équipe de France Féminine remporte le titre de championne d'Europe (Candy BRIERE, Maëlle DIMITRU-MARIN, Manon MORANCAIS, Lucie TUMOINE), une performance que l'on attendait depuis 21 ans. La médaille de bronze de Candy BRIERE s'additionne. Ces résultats sont l'illustration de l'excellent travail réalisé dans les clubs forma-

5.7. TRAMPOLINE

Les championnats d'Europe 2020 annulés, la coupe du monde de Bakou en février constituait un pivot de la planification. Son annulation a obligé l'encadrement national à proposer une formule expérimentale de compétition internationale sous forme vidéo avec le Portugal, l'Espagne et l'Algérie. Si les résultats étaient à relativiser compte tenu de la charge de travail importante sur cette période, le feu de la compétition a pris tous les participants. Un petit rappel après tout ce temps. Un temps qui n'aura pas été inutile car les entraîneurs ont insisté sur le travail des notes de difficultés. Des records de difficultés ont été établis à l'entraînement par Michael VIVIANI ou Léa LABROUSSE. Ce travail de fond a payé.

5.8. MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA PERFORMANCE /ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE

Le pilotage de la haute performance par l'Agence Nationale du Sport s'est traduit par de nouvelles procédures pour l'accompagnement des athlètes de haut niveau et notamment le financement des formations professionnelles (BPJEPS, DEJEPS). Vingt gymnastes ont bénéficié d'une prise en charge totale de leur cursus.

La Fédération et l'ANS ont permis également de doter nos structures en charge de la préparation olympique du matériel de compétition que les athlètes retrouveront à Tokyo pour la GAM et la GAF. Les pôles France de Trampoline ont reçu de nouveaux trampolines, des toiles et des jeux de ressorts de sorte qu'en termes de matériel, les trampolinistes bénéficieront des conditions très proches de celles des Jeux Olympiques jusqu'à la fin de la préparation olympique. Ces dotations ont été complétées par du matériel de récupération.

120 athlètes classés sur les listes ministérielles dont 8 en liste « reconversion » ont été accompagnés financièrement dans la gestion de leur double projet ou dans leur insertion professionnelle pour un montant de 750 000€. Sous l'impulsion de l'ANS, les modalités d'attribution de ces aides personnalisées font actuellement l'objet de réflexions au niveau fédéral pour une mise en œuvre de nouvelles dispositions en 2022, essentiellement axées sur les aides sociales et la formation.

La MAP en la personne de Franck LEGRAS, a piloté la mise à jour des listes ministérielles des sportifs de haut niveau dans le contexte de la crise sanitaire difficile. Ce travail important a permis de conserver 237 gymnastes sur les listes, malgré l'absence de référence compétitive due à la pandémie, permettant à la plupart des athlètes de conserver leurs droits, et pour certains d'entre eux, d'accéder au statut d'athlète classé de façon dérogatoire. Il a également orchestré avec la collaboration des Direc-

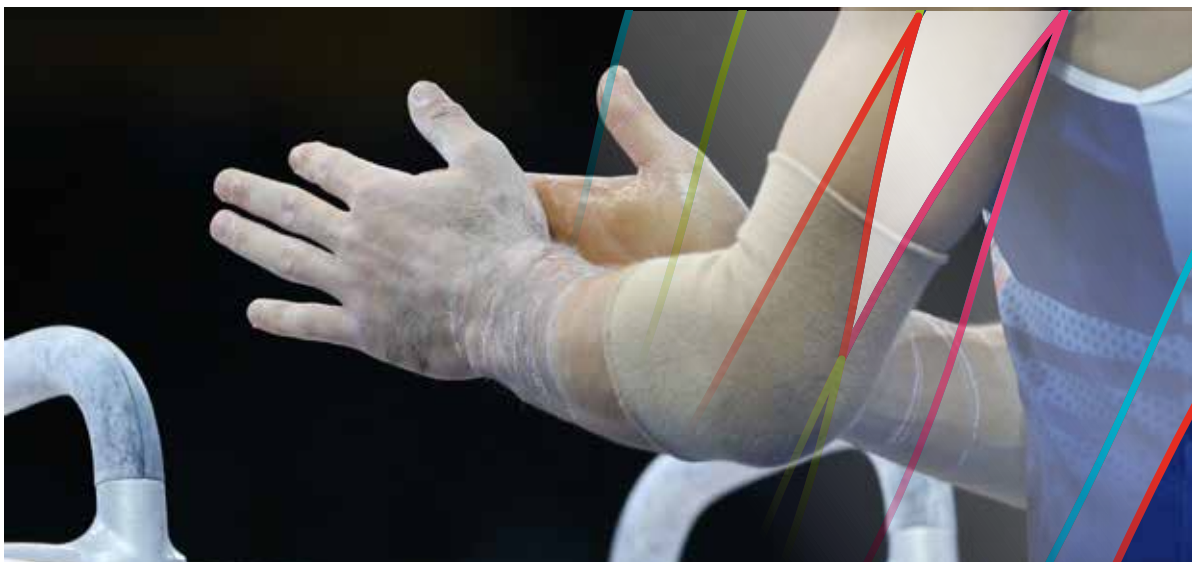
teurs car la médaille d'argent de l'équipe de France junior féminine souligne elle aussi la qualité de la formation française. Chez les juniors garçons, Axel DURIEZ remporte la médaille d'argent et donne déjà rendez-vous pour les prochains championnats du monde. Nos gymnastes ont su répondre présents malgré l'absence de compétition internationale durant plus d'un an.

Les championnats d'Europe de Sotchi (RUS) en avril 2021 ont confirmé la bonne santé du collectif avec les médailles de bronze par équipe chez les femmes (Léa LABROUSSE, Marine JURBERT, Marine PRIEUR, Anaïs BRECHE) et les hommes (Alan MORANTE, Joshua FAROUX, Florestan RIOU, Julian CHARTIER), et les médailles d'argent et de bronze en individuel pour Léa LABROUSSE et Marine JURBERT. Alan MORANTE, perturbé dans sa préparation, finit au pied du podium. Cette moisson de médailles fait plaisir à voir, elle semble clore une période bien compliquée et nous donne envie de nous retrouver très vite à Tokyo pour enfin vivre et suivre les Jeux Olympiques.

teurs du Haut Niveau la campagne Gyméval qui régule annuellement le flux des SHN au sein des structures du Projet de Performance Fédéral.

Enfin, nous tenons à remercier sincèrement Laurent Barbieri qui a été à l'initiative de la création de la MAP dont il a quitté la direction pour se consacrer entièrement au secteur de la haute performance en GAM. Cette structure fait désormais partie intégrante du paysage d'accompagnement de nos structures et des acteurs de la haute performance et elle est aujourd'hui complétée d'une mission d'accompagnement scientifique. Quantification de la charge, suivi des athlètes, protocoles d'évaluation, prévention des blessures, expérimentation de nouvelles méthodes d'entraînement, utilisation de nouvelles technologies, analyse vidéo, détection, spécificité de la pratique féminine sont autant de sujets sur lesquels notre sport scientist Nicolas TORDI axe son travail en appui de l'encadrement national au service des sportifs. Des projets prioritaires de recherche sur la réalité virtuelle ou de la mesure en temps réel impliquent la Fédération Française de Gymnastique. Les gains ne seront pas marginaux et la réflexion sur nos pratiques nous évitera la sclérose systémique. Tous ces aspects rejailliront au profit du plus grand nombre à travers les formations fédérales et la vulgarisation attendue des contenus.

La Fédération Française de Gymnastique est en mouvement, l'innovation est au cœur de notre démarche pour accéder aux podiums internationaux dans le respect de l'éthique.



b COMMISSIONS NATIONALES SPECIALISÉES

PATRICK ANDRÉANI

La crise sanitaire a, encore une fois, impacté le travail des Commissions Nationales Spécialisées. Les nombreuses mesures de restrictions d'activité sportive n'ont pas permis le déroulement normal de la saison. Mais chaque commission a su s'adapter pour continuer à travailler en visio-conférence, participer aux adaptations réglementaires et organisationnelles tant pour les compétitions de niveau Elite qui ont pu se dérouler que pour la définition des animations territoriales prévues en fin de saison.

Concernant la **GAM**, le Top 12 a pu être maintenu au mois de mars 2021 à Montceau-les-Mines après une adaptation du format de la compétition. Dans les régions, chaque comité a fait part de ses propositions d'adaptation à la commission en fonction des évolutions sanitaires énoncées par le Gouvernement.

La **CNS GAF** s'était donnée pour objectif de faire augmenter le nombre de compétiteurs grâce à la mise en place de différents programmes répondant aux demandes des structures déconcentrées, et d'en analyser les retombées en juin 2021 à l'issue des différentes finales nationales.

Il était également prévu la finalisation du programme « Performance 7-8-9 ans » qui devait être en test dans trois comités régionaux cette saison, afin de favoriser et d'améliorer la passerelle entre le secteur fédéral et celui du haut-niveau. Sa mise en application sera effective pour tous les territoires dès septembre 2021.

Une réactualisation de la réglementation du Top 12 au fur et à mesure de la saison et des décisions gouvernementales a également été engagée pour pouvoir proposer différents scénarios de maintien de la compétition. La rencontre des 12 équipes GAF s'est concrétisée à Haguenau à la fin du mois de mars.

La commission a également participé au plan de soutien et de relance des clubs et de la gymnastique à travers l'élaboration du guide de conseils techniques et pédagogiques de la gymnastique artistique qui a permis d'adapter la pratique dans les clubs

La **CNS GR** a adapté le programme des coupes formation en accord avec les responsables PAS des comités régionaux. L'organisation et les qualifications pour les compétitions, ou encore les procédures de détection dans la catégorie jeunesse ont également fait l'objet de concertations.

La formation de juges a également été compromise par la crise sanitaire. Une réunion en visio-conférence a été organisée avec les responsables régionales des juges afin d'échanger et de trouver des solutions pour garder le contact avec les stagiaires et mener à bien les différentes formations et examens.

Face aux difficultés de la saison actuelle, la CNS a travaillé sur des propositions pour la prochaine saison afin de satisfaire les comités régionaux, les clubs et leurs licenciés. Pour s'adapter au mieux aux diversités entre régions, la CNS a notamment organisé deux réunions avec les responsables régionales et responsables des juges régionales. Cette concertation a permis de prévoir différentes modifications réglementaires :

- Le dédoublement de la finale des Ensembles Fédéraux et de la finale des Individuelles en deux week-ends ;
- La revue du cahier des charges concernant le nombre de juges convoqués pour le Championnat de France Elite/Ensemble et Equipe Nationale suite au jumelage de ces deux championnats de France ;
- La modification du programme Trophée Fédéral C ;
- La création d'une catégorie « Individuelles par équipe » ;
- L'autorisation de présenter un ensemble à 4 ou 5 gymnastes.

La **CNS TR/TU** a souhaité remanier profondément l'organisation de la pratique compétitive de ses disciplines, pour mieux répondre à ses besoins de développement en termes d'effectifs et de niveau de pratique, tout en respectant les orientations fédérales du projet SynerGym 2024. Ainsi, la commission s'est donnée pour objectifs de favoriser la hausse des effectifs en compétitions et aux finales nationales, améliorer le niveau de pratique et simplifier le règlement technique. L'ensemble de ces points ont été abordés avec, en transversalité, la priorité donnée à la pratique des plus jeunes gymnastes (de 7 à 12 ans).

Au-delà du travail d'adaptation réglementaire lié à la crise sanitaire, la CNS a également mis en place les contours d'un règlement de e-compétitions en trampoline et en tumbling pour adapter son offre de pratique compétitive liée à la crise sanitaire.

Par ailleurs, la commission a fait une proposition d'achat de matériels électroniques pour équiper les comités départementaux et régionaux dans le cadre du développement de ScoreGym, via le PSF 2021.

Pour donner suite à la séparation de la GAc et du TR/TU lors des finales nationales, une réflexion globale sur la pratique compétitive en trampoline et un aménagement du calendrier pour mettre en place le projet de la CNS ont été menés.

La **CNS AER** a articulé son travail de la saison autour des grands axes du nouveau projet fédéral SynerGym 2024.

Entre modification des calendriers et des programmes, création d'événements en visio-conférence pour les gymnastes, entraîneurs et juges, et maintien des formations fédérales (juge N3 à distance et moniteur en présentiel), la CNS s'est attelée à maintenir une activité et à relancer la saison compétitive malgré des circonstances défavorables.

Le colloque des juges a eu lieu le 19 septembre 2020 à distance. Les outils de formations, les nouveautés de la saison, les évolutions 2021-2022, ainsi que l'outil Score Gym ont été présentés à cette occasion.

La formation continue des juges dont celle des juges N3 a pu se maintenir à distance d'avril à mai 2021. La formation moniteur fédéral est également maintenue à la fin du mois d'août 2021 en présentiel au pôle de Gymnastique Aérobic. Une animation « montage musical » a également été proposée au mois de mai 2021. Ouverte à toutes les disciplines, cette animation a réuni 60 inscrits.

Du côté de la communication, la CNS s'est appuyée sur les réseaux sociaux pour maintenir la pratique sportive ainsi qu'un lien social avec le public de la gymnastique aérobic. Ainsi, en mars et avril, des vidéos à destination des gymnastes de niveau performance et fédéral ont été diffusées pendant 7 semaines sur la page Facebook fédérale. L'objectif était l'apprentissage d'une chorégraphie et l'accompagnement du travail de souplesse, renforcement musculaire et éléments de difficulté. A l'issue de ces 7 semaines, un « défi vidéo » a été mis en place avec la participation des comités régionaux. L'objectif : créer une vidéo, seul ou à plusieurs, avec les chorégraphies mises en ligne en mars et avril. La meilleure vidéo de chaque région sera diffusée sur les réseaux fédéraux.



En ce début de nouveau mandat, la **CNS GAc** a souhaité avant tout positionner ses travaux en adéquation avec le projet fédéral.

Les réunions ont eu lieu uniquement en vision conférence, et ont été nombreuses en raison de la refonte des programmes techniques et des points spécifiques à la situation sanitaire (entre 3 et 4 par mois depuis l'élection de la nouvelle commission).

Les projets menés ont concerné : l'adaptation de la saison compétitive par rapport à la situation sanitaire (adaptations réglementaires, calendriers, scénarios divers envisagés et remaniés, réunions avec les RTR...), l'élaboration de la réglementation technique pour le cycle à venir (refonte des programmes National B et Elite Avenir, adaptations du tableau synoptique, et la mise à jour des documents RT / lettre / brochure des programmes).

A noter que le plan de développement de la GAc, initié sur le cycle précédent, a été mis en pause en raison de la situation sanitaire. Toutefois, la Covid-19 a encore plus fortement impacté la GAc, discipline dans laquelle les contacts entre partenaires sont l'essence même du geste sportif. Une mise en œuvre d'actions susceptibles de relancer et de promouvoir la GAc paraît indispensable dès septembre 2021.

Au cours de cette saison 2020-2021, la **CNS Teamgym** s'était fixée pour objectifs la poursuite du plan de développement de la discipline à travers la formation, l'évolution du code de pointage, la modification ou création de nouvelles catégories, et la digitalisation.

Au terme de plusieurs réunions, le groupe de travail a pu mettre à jour les brochures des juges ainsi que les programmes pour la mise en place d'une catégorie nationale C. Concernant la digitalisation de la discipline, un paramétrage de l'outil ScoreGym a été réalisé pour la TeamGym.

Actuellement, un travail est toujours engagé pour la création de cours théoriques du moniteur TeamGym, et pour les sélectives à la suite du décalage du championnat d'Europe. Afin de faciliter les échanges et le partage de documents, des équipes Teams vont être mises en place pour les Représentants Techniques Régionaux, les Responsables des Juges Régionaux et les juges 4.

c. COMMISSION NATIONALE PROSPECTIVE DES PRATIQUES COMPÉTITIVES

FABIENNE RINGLER

En cette période marquée par la pandémie de Covid-19, la commission a souhaité donner des directives tant pour les mesures sanitaires que pour les adaptations des pratiques compétitives. L'objectif principal était de mettre en place un cadre commun à toutes les disciplines pour orienter les travaux des différentes CNS. En particulier, l'intégration des e-compétitions dans la réglementation technique a mobilisé les efforts de la commission : à partir d'un partage d'expériences de la part des disciplines ayant déjà mis en œuvre ce type de compétition novateur, un cadre commun à toutes les disciplines a été élaboré. Dans le même temps, une réflexion sur les compétitions de proximité a été engagée.

Ces travaux ont permis l'élaboration de guides techniques et pédagogiques des pratiques compétitives dont la mise-à-jour suivait l'évolution sanitaire et les directives gouvernementales. De manière permanente, un travail sur la réadaptation de la saison compétitive et un lien continu entre les CNS et les comités régionaux ont été mis en place. Également, une évolution du cadre général de la réglementation technique a été effectuée pour la saison prochaine.

d. COMMISSION NATIONALE PROSPECTIVE DES PRATIQUES NON COMPÉTITIVES

HÉLÈNE BOULINE

Pour cette saison 2020/2021, la Commission Nationale Prospective des Pratiques Non Compétitives s'est donnée pour objectifs de promouvoir les grands événements internationaux et favoriser leur intégration dans le projet fédéral, poursuivre le déploiement des produits Access-Gym et les faire évoluer et moderniser l'environnement de la BabyGym tout en intégrant le développement durable dans l'ensemble de ces actions.

1. Grands événements internationaux

À la suite du report en 2021 du Golden Age 2020, un accompagnement des structures qui ont renouvelé leur participation a été mis en place. Une communication pour inciter la participation des clubs à la Gymnaestrada 2023 (Amsterdam Pays-Bas) et l'Eurogym 2022 (Neufchâtel Suisse) a été diffusée.



2. Baby Gym

La BabyGym, activité historique de la FFGym, face à la concurrence des autres fédérations sportives et des structures privées, doit se moderniser. Les constats suivants ont été établis :

- Le taux de renouvellement élevé des pratiquants d'une année sur l'autre doit inciter la Fédération à prendre en compte les enjeux de la fidélisation.
- L'offre actuelle présente des points faibles (sauf dans certaines structures) face à la concurrence des structures privées concernant l'environnement de pratique proposé : l'accueil, l'espace, le décor, la propreté...
- Les contenus Baby ne sont pas remis en cause, ils sont adaptés à l'activité.

En conclusion, l'identité fédérale Baby Gym s'estompe.

Les travaux mis en œuvre pour engager la modernisation de l'offre Baby Gym et son environnement en lien avec le groupe Ressources BBG et les référents régionaux portent sur la constitution et l'animation du réseau de l'ensemble des acteurs BBG (animateurs, formateurs, référents), la mise en place de réunions régulières en visio, l'organisation d'un séminaire des référents BBG régionaux et départementaux en août 2021 et la réflexion sur le concept BBG et son fonctionnement actuel.

3. Gym Santé devient gym+

L'année 2021 marque la fin de trois années d'expérimentation des programmes Gym Santé développés en collaboration avec des experts de renom (l'institut de Gasquet, l'institut de Biomécanique Georges Charpak).

Cette expérimentation s'est déployée sur tout le territoire métropolitain, associant ainsi aux travaux l'ensemble des comités régionaux, des clubs motivés par l'innovation, des formateurs, des coaches.

Ce travail collaboratif a fait apparaître la nécessité de faire évoluer l'activité Gym Santé vers une activité sportive engagée pour mieux répondre aux enjeux de santé publique et aux aspirations des coaches, clubs et pratiquants :

- Plus d'adéquation avec son ambition originelle : une pratique modulable, non pas selon l'âge du pratiquant, mais selon le niveau de condition physique et le niveau sur chacune des compétences propres à la gymnastique (souplesse, force, espace, coordination, équilibre, alignement) ;
- Plus de lisibilité pour attirer en clubs un public adulte beaucoup plus large ;
- Plus d'universalité pour une pratique dans n'importe quels environnements publics ou privés.

Dans ce contexte, trois évolutions majeures ont été rendues nécessaires :

- Un changement de nom, Gym Santé devient gym+ avec une nouvelle identité visuelle pour notifier ce changement et interpeller un nouveau public adulte ;
- La réorganisation des programmes de pratique avec une approche centrée sur la condition physique et des besoins très spécifiques (disparition d'une segmentation liée à l'âge) :
 - Form+ : Un programme pour toutes les personnes quels que soient leur niveau de condition physique, leur âge et leur genre,
 - Lomba+ : Un programme pour les personnes ayant des épisodes chroniques de pathologies du dos ou pour prévenir des maux de dos.
 - Ordo+ : Un programme pour toutes les personnes ayant une prescription de sport sur ordonnance
- La systématisation d'une étape, préalable à toute forme de pratique de l'activité : « le test ».



Une activité pensée pour avoir un déploiement simple et facile :

- Une activité très complète.
- Un relais très facile sur le terrain grâce au coach, formé spécifiquement à cette méthode
- Une activité très modulable, qui s'adapte aux contraintes du Club : peut se pratiquer partout et avec peu de matériel.

gym+ incarne cette vision d'un sport qui s'engage et évolue pour répondre toujours mieux aux besoins et mutations sociétales économiques de notre environnement.

e. COMMISSION NATIONALE PROSPECTIVE DU HAUT NIVEAU

XAVIER BAGUELIN

Pour la saison 2020-2021, la commission, renouvelée pour moitié, a commencé par organiser le travail entre ses membres.

Un bilan des actions sur les mandats précédents a été réalisé, le projet SynerGym 2024 et le Projet de Performance Fédéral ont été présentés en présence du Président et du DTN.

Au regard du projet fédéral, la priorité a été établie sur la « veille internationale » qui est à finaliser en 2021. Un projet d'organisation de cette veille a été présenté au Bureau fédéral du 14 avril 2021 afin de pouvoir finaliser le projet et le mettre en œuvre dès la saison prochaine.

Les réflexions menées ont été partagées avec les DHN, les responsables PAS, le Sport-Scientist, les élus et les responsables des juges internationaux ainsi que les personnels fédéraux concernés.

Bien entendu, les actions pluriannuelles qui seront pilotées par la Commission ont été présentées et planifiées dans le temps selon leur ordre de priorité dans le cycle.

**5. LE PROJET
FÉDÉRAL
EN ACTIONS :
SYNERGYM 2024**



a. PLANIFICATION DU PROJET SYNERGYM 2024

		FINALISATION			
AXE 1	PROMOUVOIR LA GYMNASTIQUE, LA FFGYM ET SES DIFFÉRENTES STRUCTURES	2021	2022	2023	2024
PLANIFIER L'ÉVÉNEMENTIEL	Organiser un événement international pour la Gr, TR, et Parkour en 2021 ou 2022	Academie PK, TR	GR		
	Organiser les NidF en 2022		X		
	Fêter les 150 ans de la FFGym, via un événement de toutes les disciplines en 2023	à partir de 2021		X	
	Se mobiliser chaque année pour la Journée Olympique	x	X	X	
	Accueillir des stages nationaux ou internationaux (PAFENI)	à partir de 2021	X	X	X
	Définir les actions du Label Terre de Jeux vers Paris 2024 (Célébration/Engagement /Héritage)	X	X	X	
	Créer un pool fédéral d'intervenants ponctuels				
ACCENTUER LA COMMUNICATION	Réinventer GymMag en numérique à destination du licencié	septembre			
	Créer une chaîne Internet	septembre			
	Collaborer avec les TV traditionnelles (FTV, RMC, L'équipe ou Sport en France...)	X	X		
	Créer du contenu media (histoire/ offre fédérale / résultats / personnalités / réussites / directs...)	X	X	X	X
	Dédier tout au long de l'année, une attachée de presse aux Equipes de France	X			
	Former gymnastes HN et entraîneurs au media-training	X	X		
	Mettre à jour les sources d'informations généralistes Gymnastique (type Wikipédia)	X			
STIMULER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE	Créer un contrat d'affiliation entre la FFGym et les clubs (2021)	X			
	Renforcer l'identité fédérale des clubs	X	X	X	X
	Mettre l'action fédérale (actions, outils, services...) en valeur auprès des clubs et des licenciés	X	X	X	
	Créer une cérémonie de valorisation des clubs (gymnastes entraîneurs, juges, activités...)		decembre	decembre	decembre
AXE 2	DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS DANS LES CLUBS ET LES TERRITOIRES	2021	2022	2023	2024
DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS	Finaliser les mises en œuvre des projets Gac Tu, TG et AER	X	X	X	X
	Installer le plan GymSanté		X		
	Intégrer l'activité Parkour et proposer son développement progressif	X	X	X	X
	Multiplier le nombre de compétiteurs	stratégie		X	
	Repenser les rencontres de proximité	stratégie		X	
	Moderniser l'environnement de la BabyGym	stratégie	X		
DYNAMISER LES TERRITOIRES	Optimiser le COT 3 et mettre en cohérence avec le PSF	X			
	Anticiper la délégation des aides à l'emploi de l'ANS (2021)	X			
	Créer une cellule de conseil en équipement sportif	decembre			
	Réorganiser le réseau des agents de développement		X		
	Mettre en place un plan spécifique pour les DOM TOM et la Corse (prenant en compte déplacements, matériel, formations et stages préalables aux compétitions métropolitaines)		X		

AXE 3	RÉUSSIR LES JEUX OLYMPIQUES (L'AFFAIRE DE TOUS)	2021	2022	2023	2024
CONTINUER DE STRUC-TURER LA PRATIQUE DE HAUT-NIVEAU ...	Accentuer l'accompagnement technique des clubs formateurs	X	X		
	Multiplier l'implantation du dispositif « génération 2024 »	X	X		
	Rendre plus efficaces les DRA de chaque région	X	X	X	X
	Finaliser l'installation des centres d'entraînement des clubs du Top 12 (GAM/GAF)	X			
	Envisager la création de centre d'entraînement pour d'autres disciplines		X		
	Conventionner plus précisément avec les pôles (objectifs et moyens) dans un projet d'Equipe de France		X		
	Faciliter les aménagements scolaires	X	X		
	Officialiser et mettre en valeur l'organisation des « revues d'effectifs »	X	X		
...POUR ATTEINDRE LA HAUTE-PERFORMANCE	Renforcer l'encadrement national actuel en recrutant à l'international	X			
	Professionaliser certains gymnastes		X		
	Reporter le double projet l'année de qualification aux Jeux Olympiques			X	X
	Recruter un sport scientist	X			
	Organiser une veille internationale	X			
	Contractualiser avec les Nations leaders	X	X		

AXE 4	« PROFESSIONNALISER » L'ORGANISATION FÉDÉRALE	2021	2022	2023	2024
MULTIPLIER ET BONIFIER L'ENCADREMENT TECHNIQUE ET MANAGERIAL DU CLUB	Faciliter l'accès aux formations fédérales et aux formations professionnelles	X	X	X	X
	Proposer annuellement un programme de FPC	X	X	X	X
	Créer un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de conseil des nouveaux dirigeants	X SD	X club		
	Fournir un pack d'outils de gestion aux clubs		X	X	
	Proposer un service juridique aux clubs		X		
	Proposer des séminaires ou webinaires thématiques	X	X	X	X
	Mener la 3ieme étude observatoire de l'emploi dans la gymnastique	X			
	Poser une réflexion sur les niveaux de salaire de l'encadrement du club			X	
DYNAMISER LES TERRITOIRES (pour détecter, acculturer et former les experts dont la FFGym a besoin)	Techniciens de Haute Performance	X	X		
	Elus internationaux	X			
	Elus nationaux, régionaux et départementaux	X	X		
	Experts en équipement (aspect technique et financement)		X		
	Cadres techniques coordonnateurs		X		
	Agents de développement		X		

AXE 5	APPROFONDIR NOS ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET PRÉPARER LE MONDE « D'APRÈS »	2021	2022	2023	2024
APPROFONDIR NOS ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX	Continuer l'engagement fédéral fort contre le harcèlement	X	X	X	X
	Systématiser dans toutes les formations les interventions sur la sécurité de pratique ...	X	X	X	X
	...sur l'éthique et le respect des personnes	X	X	X	X
PRÉPARER LE MONDE D'APRÈS	Intégrer le développement durable dans toutes les réflexions de la FFGym et ses structures déconcentrées	X	X		
	Réfléchir à une évolution statutaire (vers une économie sociale et solidaire ?)		X	X	
	Réfléchir à une évolution du mode de scrutin		X	X	
	Poser les bases de compétitions en minimisant les déplacements	X	X		

b. MISE EN LUMIÈRE DE PROJETS PARTICULIERS

PARKOUR MICKAËL DEROUBAIX

Prise en compte dans l'axe 2 du projet fédéral SynerGym 2024, l'activité PARKOUR a été identifiée comme une activité à déployer sur les territoires et dans les clubs pour le cycle 2020/2024.

Après avoir reçu la délégation du Ministère des Sports à la FFGym pour le Parkour en janvier 2020, la Fédération a mis en place le Projet d'Intégration et du Développement du Parkour (PID PK) grâce au concours d'experts, validé par le Comité Directeur le 10 avril 2021.

LES ENJEUX DU PROJET

AUGMENTATION DU NOMBRE DE LICENCIÉ

- Le nombre de pratiquants de Parkour est en augmentation constante
- Le potentiel de recrutement est important particulièrement chez le public adolescent et jeunes adultes

IMAGE ET COMMUNICATION

- Le Parkour est une pratique en plein essor qui connaît un véritable plébiscite des médias
- L'intégration du Parkour revête une opportunité pour la FFGym de proposer une image novatrice en intégrant cette nouvelle forme de pratique



ENJEUX SPORTIFS

- Le premier championnat du monde est prévu en 2021 au Japon avec un potentiel de résultats et de médailles, notamment en freerun

ENJEUX FINANCIERS

- L'activité de Parkour génère de nombreux partenaires tant pour la fabrication matérielle que par l'émergence d'espaces dédiés indoor et outdoor (Parkour Park)
- L'attractivité de Parkour auprès des marques et secteur marchand pourra susciter des partenariats de sponsoring

ENJEUX INSTITUTIONNELS

- La délégation de Parkour a été octroyée par le ministère des sports. Le renouvellement de la délégation doit répondre aux exigences attendues du ministère et de l'ANS, notamment sur des propositions de structuration des différents secteurs compétitifs, haut-niveau, formation et développement

La stratégie fédérale s'articule autour de six pôles :

- La Promotion : elle se matérialise par des animations expérimentales sur les Régions, reportées sur 2021/2022, pour poursuivre vers des rencontres compétitives en 2023. Elle s'appuie également sur les meilleurs Français à l'International ;
- La Communication : communiquer auprès des clubs, des structures déconcentrées, de la Communauté et des collectivités sur l'intégration de l'activité Parkour au sein de la FFGym
- La Structuration de l'activité en **Parkour de Loisir et Parkour de Compétition**
- L'Élaboration des programmes de loisir aux couleurs du Parkour et des programmes compétitifs, pour une pratique sécurisée en Indoor et Outdoor
- La Formation des cadres et des juges fédéraux dans un premier temps pour poursuivre vers la filière professionnelle
- La Performance : suivi et accompagnement des meilleurs traceurs français à l'International

Des moyens ont été mis en œuvre pour permettre aux clubs et structures déconcentrées de développer le Parkour, avec des possibilités de financements au travers du **Projet Sportif Fédéral** ou du **Contrat d'Objectifs Territorial**.

2021/2022 sera l'année de mise en place des expérimentations sur les territoires pour vérifier l'adéquation des contenus techniques aux attentes des clubs et de la communauté Parkour mais également celle de la poursuite du travail sur la mise en place des formations de cadres et de juges.

LE CONTRAT D’AFFILIATION

PASCAL JOURDAN

La démarche entreprise par la Fédération intitulée « Le club FFGym de demain » a permis d’avoir une vision collective de nos clubs à l’horizon 2030. Pour concrétiser cette vision et construire cet avenir, il est apparu que la Fédération était un atout majeur.

Pour renforcer le lien FFGym-Club, l’une des quatorze mesures annoncées est la création d’un contrat d’affiliation.

Le code du sport indique dans son article L.131-3 que les fédérations sportives regroupent des associations sportives. Ce regroupement se traduit par l’acte d’affiliation d’un club à une Fédération.

A la FFGym, cet acte d’affiliation n’était pas formalisé. Il s’agissait plus d’une procédure administrative qu’un acte d’engagement. Ce manque sera comblé à partir du 1^{er} septembre 2021.

Lorsque qu’un club demandera son affiliation ou son renouvellement, il lui sera proposé un contrat d’affiliation qui définira les engagements respectifs de la Fédération et de celui-ci.

La mise en place de ce contrat s’accompagne d’une unification de la procédure d’affiliation et de sa dématérialisation.

SOUTIEN TERRITORIAL : CONTRAT D’OBJECTIF TERRITORIAL ET PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

PASCAL JOURDAN

La mise en œuvre du projet fédéral SynerGym 2024 dans les territoires se décline dans le COT version 3. Le soutien financier associé pour un montant 5 500 000 € sur 4 ans sera apporté par l’Agence Nationale du Sport à 65% (sur la base du budget PSF 2021) et à 35% par la Fédération sur ses fonds propres.

Pour prendre en compte le contexte sanitaire et institutionnel, cette mise en œuvre se fera en deux temps :

- Pour 2021, un soutien financier aux structures déconcentrées.
- A partir du 1^{er} janvier 2022, le début d’exécution des contrats.

Par rapport à la version précédente, les financements ont été ciblés sur les cinq axes du projet fédéral. Pour répondre aux demandes de l’ANS, mais aussi dans un souci de recherche d’une plus grande efficacité des ressources, une cohérence des projets territoriaux est attendue entre le COT et les projets soutenus par les dispositifs PSF et PST, y compris pour les aides à l’emploi.

Les missions des commissions territoriales ont été renforcées : elles ont à présent un rôle stratégique dans la construction du COT et son pilotage.

PROMOTION DE LA GYMNASTIQUE DANS LE MILIEU SCOLAIRE

AGNÈS LICHTLÉ

Dans le cadre de la promotion de la gymnastique, objet de l’axe 1 du projet fédéral SynerGym 2024, la Fédération renforce ses liens avec le monde scolaire.

Plusieurs leviers sont activés à cet effet pour développer la gymnastique.

1. Convention quadripartite FFGym, Ministère de l’Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, UNSS, USEP

Cette convention, signée pour cinq ans, fixe le cadre permettant de soutenir les démarches des clubs auprès des établissements scolaires.

Les actions de terrain (championnats de France UNSS, événements universitaires) ont, en raison de la crise sanitaire, été limitées voire annulées en 2020 et 2021. Mais elles seront reconduites pour la saison à venir.

2. Génération 2024

Engagée dans l’opération « Héritage PARIS 2024 », la Fédération accompagne ses clubs dans l’appropriation des dispositifs visant à favoriser la pratique sportive des élèves et le rapprochement avec les établissements scolaires.

A cet effet, les clubs sont incités à créer des liens avec les établissements ayant obtenu le label « Génération 2024 ».

Ce label a pour objet de :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
3. Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements

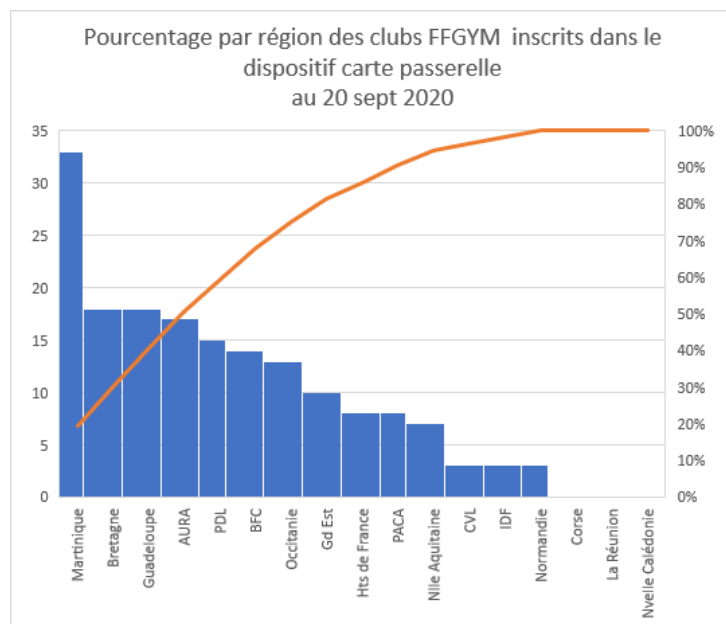
Par ailleurs, la Fédération a mis à disposition de toutes les académies l'outil pédagogique «La gym c'est classe!» notamment lors du premier confinement. Cet outil a donné satisfaction et a permis d'utiliser la gymnastique comme support d'enseignement.



3. Dispositif permettant de favoriser la découverte des activités fédérales aux élèves

Dans le cadre du dispositif « Carte Passerelle » en lien avec la plateforme « UN CLUB PRÈS DE CHEZ MOI », les clubs ont pu, dès la rentrée 2020, proposer une découverte de leurs activités aux enfants détenteurs de cette carte.

Le Tableau ci-joint présente le pourcentage des clubs FFGym inscrits dans ce dispositif.



4. Le haut-niveau

Les relations entre les clubs et les établissements scolaires sont également renforcées par la circulaire du 10 avril 2020 relative aux sections sportives scolaires (SSS) et aux sections d'excellence sportive (SES).

Ces deux dispositifs répondent à une forte attente du terrain pour viser l'accession du haut-niveau. Des élèves de Cycle 3 (CM1-CM2), de bon niveau territorial, peuvent être concernés par les SES. La Fédération en a défini le cahier des charges pour leur création, il présente les prérequis pour assurer une bonne pratique et la sécurité des gymnastes.

5. La semaine olympique et paralympique

Organisé tous les ans à partir de février 2022, cet événement national a pour objet de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes, en mobilisant la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives, que l'on retrouve dans l'olympisme et le paralympisme.

La Fédération a mis en place un groupe s'appuyant sur les référents régionaux Evolugym pour accompagner les comités régionaux dans l'élaboration d'un projet d'animations gymniques dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique.

ÉTUDE DE L'OBSERVATOIRE EMPLOI

MALIKA MESRAR

Présenté comme une des actions de l'axe 4 « Professionnaliser l'organisation fédérale » du projet SynerGym 2024, le lancement d'une nouvelle étude « Observatoire de l'emploi » en 2021 s'inscrit dans une double temporalité :

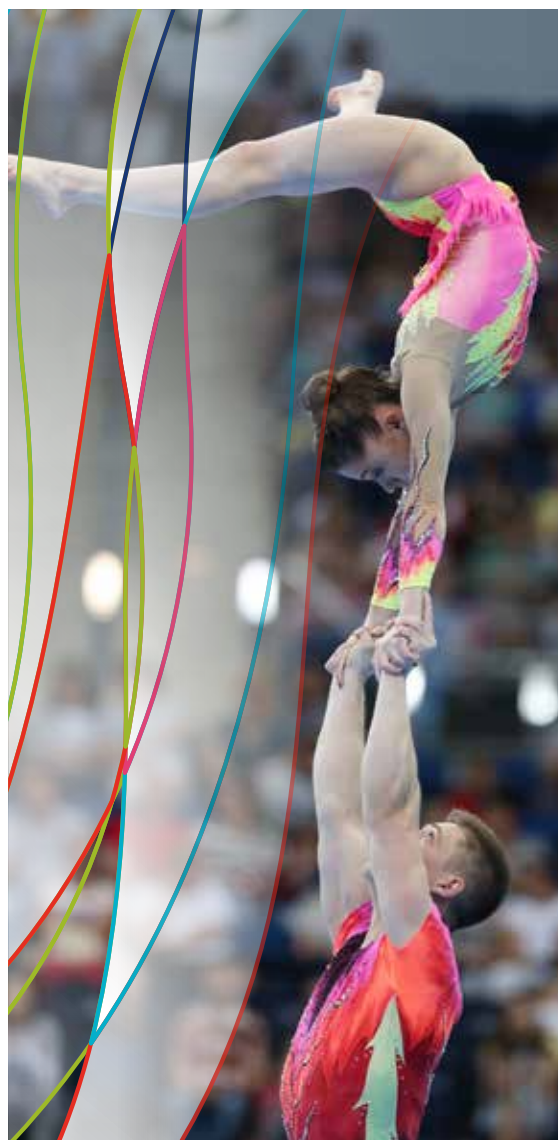
- Neuf ans après la dernière étude conduite par la FFGym en 2012 (la première ayant été réalisée en 2001, soit une étude tous les dix ans en moyenne) ;
- Un an avant la demande de renouvellement de l'enregistrement du CQP Animateur des Activités Gymniques au Répertoire National des Certifications Professionnelles

Comme pour les deux premières études, la FFGym s'associe au Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) de Limoges pour la construction et le traitement de l'enquête.

Objectifs de l'étude

Trois objectifs ont été fixés :

- Évaluer la situation actuelle des structures en termes d'emploi, et a fortiori de formation : nombre et typologies des emplois présents dans les structures affiliées à la FFGym (nature et durée des contrats, fonctions occupées, niveaux de diplômes et de rémunérations etc.) ;
- Etablir un éclairage particulier sur les ressources humaines disponibles et interroger les parcours individuels au travers d'un suivi de cohortes ;
- Réaliser des analyses prospectives en matière d'emploi et de formation pour contribuer à la professionnalisation des organisations fédérales.



Champs de l'étude

	QUI EST CONCERNÉ ?	QUELLE PÉRIODE EST CONCERNÉE ?	QUELS SONT LES ÉLÉMENTS INTERROGÉS ?
ÉTUDE EMPLOI	Toutes les structures FFGym	Saison 2019/2020	Caractéristiques de l'emploi et du bénévolat dans les structures
SUIVI DE COHORTES	Titulaires d'un CQP AAG	Saisons 2017/2018 à 2019/2020	Situation professionnelle avant l'obtention de la certification, insertion professionnelle 6 mois et 2 ans après l'obtention de la certification
	Titulaires d'un CQP AAG	Saisons 2007/2008 à 2016/2017	Parcours des titulaires depuis l'obtention de leur certification : mesure du turn-over
	Titulaires d'un DESJEPS	Saisons 2017/2018 à et 2019/2020	Situation professionnelle avant l'obtention de la certification, insertion professionnelle 6 mois et 2 ans après l'obtention de la certification
	Titulaires d'un CGS	Saisons 2018/2019 et 2019/2020	Situation professionnelle avant l'obtention de la certification, insertion professionnelle actuelle

L'étude est conduite sur une période de 6 mois, avec un lancement des questionnaires en janvier 2021. Les conclusions de chaque enquête feront l'objet d'une communication spécifique en juin 2021.

Suivi de cohorte CQP 2017/2020

Le questionnaire de suivi de cohorte des CQP 2017/2020 a été le premier à faire l'objet d'une analyse par le CDES. Le même type de traitement sera effectué pour les autres cohortes d'ici la fin de la saison 2020/2021.

Méthodologie

Un questionnaire a été envoyé aux 440 personnes certifiées des saisons 2017-2018 à 2019-2020 afin de les interroger sur leur insertion professionnelle à six mois, deux ans et actuelle.

La collecte s'est effectuée du 21 janvier 2021 au 15 février 2021.

Les taux de réponses sont de l'ordre de 67% toutes promotions confondues. Ils permettent ainsi de tirer des enseignements fiables.

Ce qui est à retenir

L'insertion des certifiés CQP à 6 mois après l'obtention de leur diplôme est de 95%, avec une légère tendance à la baisse de l'insertion des certifiés les plus anciens, l'insertion deux ans après l'obtention du CQP étant de 85,5%.

Cette insertion se fait très largement sous statut salarié (environ trois certifiés sur quatre), dans une association (plus de 95% des certifiés travaillent dans un club ou un

comité départemental ou régional) et en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ou Contrat à Durée Indéterminée Intermittent (CDII) (78% des certifiés salariés ont un CDI ou un CDII deux ans après l'obtention de leur CQP). Ils travaillent en moyenne 17H45 à 21H par semaine, pour une rémunération inférieure à 10.000 € bruts annuels dans plus de 50% des cas.

» Plus l'insertion du certifié est ancienne, plus il travaille en CDI/CDII, pour des volumes horaires hebdomadaires plus élevés, et pour une rémunération brute annuelle plus élevée également.

Les titulaires d'un CQP AAG exercent en moyenne entre 2,74 et 3,37 missions, avec une nette tendance à la diversification à mesure que l'ancienneté d'insertion progresse, et encadrent en moyenne entre 2,47 et 2,67 activités différentes. Leur cœur de métier reste l'encadrement d'activités non compétitives (neuf certifiés sur dix).

Impact sur la stratégie fédérale

Il était essentiel de conduire ces enquêtes dès la première année de l'olympiade 2020-2024 afin de pouvoir rapidement intégrer les résultats à la stratégie fédérale en termes de formation et d'emploi. Les analyses réalisées permettront à la FFGym d'avoir une meilleure connaissance des emplois et de leurs évolutions, afin de proposer des actions concourant au développement des compétences des acteurs et répondant aux besoins d'encadrement des clubs.



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

JAMES BLATEAU

Depuis 2013, la Fédération a porté une attention particulière à la lutte contre les violences et abus de toutes natures. La préservation de la sécurité et de l'intégrité des gymnastes est une priorité.

Après la mise en place des Valeurs et Chartes, la Fédération s'est engagée avec l'association Colosse aux pieds d'argile en 2018. Cette collaboration se poursuit tant sur les actions de prévention auprès des gymnastes, des entraîneurs et des dirigeants que sur l'accompagnement des victimes et le suivi des dossiers.

Malheureusement, différentes actions de sensibilisation n'ont pu se mettre en place en 2020 et 2021, notamment en région, à cause de la crise sanitaire. Mais le programme prévu sera déployé une fois que les conditions le permettront.

Ces actions sont indispensables parce que la Fédération a déjà eu à connaître des affaires graves d'atteinte à l'intégrité physique et morale des licenciés.

Ces affaires ont été traitées d'une part au plan disciplinaire mais également, en fonction de leur gravité, au plan judiciaire. A cet égard, la Fédération a pu se porter partie civile, au côté d'une victime, pour la première fois en 2021. C'est une avancée significative dans l'engagement fédéral.

Ces affaires, malgré tout trop nombreuses, nous confortent dans l'attention portée à ce sujet dans le projet fédéral SynerGym 2024. Tous, ensemble et chacun à son niveau d'action, devons rester attentifs et engagés.

PLAN DES TERRITOIRES ULTRAMARINS ET DE LA CORSE

JAMES BLATEAU

La Fédération Française de Gymnastique a pris un engagement fort dans le projet SynerGym 2024 de soutenir les territoires ultramarins et la Corse.

Autour de Jérôme Monné, la commission des territoires ultramarins et de la Corse a été réunie.

Le nouveau Président du Territoire Corse a rejoint cette commission partageant des sujets et questionnements proches aux autres territoires ultramarins. Les points sur les freins spécifiques liés à l'éloignement géographique, à la vie chère, à la formation et aux stages en amont des compétitions nationales ont été abordés. Le projet

SynerGym 2024 et l'évolution administrative pour l'organisation du sport ont également été partagés.

Le Projet Sportif Fédéral contient une enveloppe spécifique aux territoires ultramarins et à la Corse, tout comme le Contrat d'Objectif Territorial financé par la FFGym.

En 2022, le plan spécifique pour les territoires ultramarins et la Corse prévu dans le projet SynerGym 2024 sera complété.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

JAMES BLATEAU

Le Développement Durable s'articule autour des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Le Développement Durable est ancré dans le projet fédéral avec l'axe 5 de SynerGym 2024 « Oser un avenir éthique et durable ».

Cinq axes ont d'ores et déjà été définis. Ils sont à déployer dans les actions mises en place par les membres du Bureau Fédéral, qui s'attacheront à les inscrire dans leurs projets et leurs actions.

LES 5 AXES

1. Avoir une politique d'achats responsable

- Privilégier les achats durables, écoresponsables, réutilisables, recyclables, locaux...
- Grouper les achats et les effectuer dans les entreprises engagées dans les questions éco-responsables, en privilégiant les produits locaux, recyclés/recyclables,
- Privilégier pour la restauration des organisations, les traiteurs utilisant des produits locaux, de saison et proposer un menu végétarien

2. Favoriser la mobilité durable

- Privilégier les déplacements en train, en transports en commun, en covoiturage
- Privilégier les réunions en visio-conférence quand cela est possible
- Privilégier les lieux d'hébergement à proximité du lieu de l'événement pour éviter les déplacements motorisés

3. Limiter l'empreinte numérique sur l'environnement

- Optimiser l'utilisation du mail (envoi, archivage, corbeille, choix du destinataire, pièce jointe)
- Supprimer les logiciels inutiles qui ralentissent les ordinateurs
- Enregistrer en favoris les sites recherchés régulièrement plutôt que de laisser de nombreux onglets ouverts en permanence

4. Réduire les déchets

- Diminuer les achats de plastique à usage unique
- Supprimer des bouteilles d'eau (notamment les petites). Privilégier les grandes bouteilles + verres réutilisables, les gourdes, les fontaines
- Chasser les gaspillages (eau, électricité, chauffage, photocopies...)
- Encourager la deuxième vie du matériel gymnique

5. Contribuer à une société plus inclusive

- Promouvoir la diversité
- Accueillir des stagiaires dans le cadre adapté de leur formation
- Accueillir du personnel en situation de handicap

Durant le cycle, un travail de promotion de ces cinq axes sera mené pour leur déploiement dans les structures déconcentrées et d'entraînement.

DIRECT GYM PASCAL JOURDAN

La saison 2020 - 2021 a vu l'aboutissement de la réalisation du plan numérique 2016-2020 avec la sortie de différents outils notamment DirectGym.

Direct'Gym rassemble différentes solutions de diffusion des notes en temps réel, dans les salles de compétition comme sur internet avec le site dédié live.ffgym.fr.



6. RAPPORT FINANCIER



a. RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

PASCAL JOURDAN

Le projet de budget 2020 qui vous avait été proposé à l'Assemblée générale du 22 Juin 2019 avait pour objectifs de :

- Faciliter la collaboration et la coopération au sein de la FFGym
- Faire évoluer les pratiques gymniques
- Promouvoir la gymnastique et communiquer sur son activité et ses valeurs

Mais cet exercice 2020 aura été marqué par la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires prises par le Gouvernement à compter du 17 Mars 2020 et qui se seront prolongées sous différentes formes jusqu'à la fin de l'année.

Ces mesures sans précédent auront eu un impact fort sur les activités sportives de la Fédération :

- Annulation de l'organisation des Championnats d'Europe de Gymnastique Artistique Féminine prévus en mai 2020
- Suspension puis annulation de toutes les activités gymniques sur l'ensemble du territoire national : compétitions et stages
- A ces décisions fédérales, il faut ajouter les décisions d'annulation quasi-totale des compétitions internationales prises par le C.I.O, la F.I.G et l'E.G

Cela a conduit à une diminution des charges externes de 2 900 000 €.

Sur le plan administratif, la Fédération a eu recours à l'activité partielle ou le télétravail pour ses salariés.

La fermeture des clubs a généré une perte de licences par rapport à 2019 de -1,4% pour la saison 2019-2020 et de -25% au 31/12/2020 pour la saison 2020-2021 alors que nous avions prévu une croissance de 4% comme il est habituellement constaté en saison post olympique. L'impact financier sur l'exercice est de 1 000 000 € par rapport aux objectifs prévus.

Plus généralement, l'ensemble des mesures gouvernementales sur les plans réglementaire et financier ont été prises afin de poursuivre notre activité. Même partiellement, le projet fédéral s'est poursuivi :

- Le plan numérique initié en 2016 s'est terminé avec la mise en exploitation de l'application de gestion des compétitions « ScoreGym »
- La réflexion du club de demain s'est terminée avec les Etats Généraux du Club de demain.
- La réforme de la démarche qualité est effective avec la mise en œuvre de QualiClub.



Enfin, pour soutenir la rentrée de la saison 2020-2021, un plan de soutien et de relance des clubs et de la gymnastique appelé « Solidarité gymnastique » a été mis en place pour un montant de 1 000 000 €.

La forte réduction de l'activité sportive et administrative se traduit dans les chiffres. Toute analyse financière en regard de l'exercice précédent ou toute analyse du résultat analytique en regard du budget voté en Assemblée Générale a peu de sens compte-tenu des circonstances exceptionnelles de l'exécution de ce budget.

Activité et résultats

Le résultat au 31 décembre 2020 fait apparaître un excédent de 1 330 853 € contre un excédent de 887 458 € en 2019.

Ce résultat est composé de trois résultats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 1 938 049 € au 31 décembre 2020 contre 546 485 € au 31 décembre 2019, le résultat d'exploitation a augmenté de 1 391 564 €.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 12 340 920 € soit une diminution de 13 % par rapport à 2019.

La baisse est due à l'absence d'organisation d'un grand évènement en 2020 et à la baisse du nombre de licenciés comme évoqué en introduction.

Seul le produit des subventions publiques augmente en raison des Championnats d'Europe. Il convient de noter qu'en dépit de son annulation, nos partenaires institutionnels et privés ont maintenu leurs subventions soit dans sa totalité, soit au prorata des frais engagés : qu'ils soient remerciés pour leur confiance et leur solidarité dans ces moments difficiles.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 10 402 871 € soit une diminution de -24%. Cette très forte baisse se situe essentiellement sur les charges externes. La masse salariale baisse de 1,5% par rapport à 2019 : cette très légère baisse est due au mouvement de personnel. Les salaires sur les postes ayant fait l'objet d'activité partielle ont été maintenus.

Le bilan analytique de l'exercice est l'illustration financière de l'activité fédérale en 2020 : une baisse de l'ensemble des budgets à l'exception :

- Du sous-chapitre « Structuration et développement territorial » qui augmente de 2,7%, conséquence des Etats Généraux du Club de demain et de la réforme de la démarche qualité « QualiClub ». Par ailleurs les engagements pris dans le cadre des COT ont été tenus.
- Du chapitre « Dotations comptables aux amortissements » qui augmente de 8,5% pour la mise en exploitation de Scoregym qui conclut le Plan numérique 2016-2020.
- Du chapitre « Charges de personnel administratif et technique » qui se maintient comme déjà expliqué ci-dessus.

Le résultat financier s'élève à - 2 940 € au 31 décembre 2020 contre 2 321 € au 31 décembre 2019. La baisse est essentiellement due à l'absence de reversement de dividendes en 2020 de l'agence de voyage SVIF (Sport

Voyage International Fédération) dans laquelle nous avons des parts.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 602 810 € au 31 décembre 2020 contre 338 036 € au 31 décembre 2019.

Ce résultat s'explique par le plan de soutien et de relance des clubs et de la gymnastique appelé « Solidarité gymnastique » évoqué précédemment. On notera qu'il représente 51% du résultat d'exploitation et que ce sont 700 000 € qui ont été redistribués directement aux clubs. Les 300 000 € restants correspondent à la réduction des inscriptions en formation, et autres charges de formation.

Cette charge exceptionnelle a pu être compensée par une participation exceptionnelle aux résultats de notre partenaire Allianz pour 288 000 €

Analyse du bilan

Le bilan total s'élève à 13 879 419 € et nos fonds propres à 8 342 449 €, la hausse est imputable au résultat positif de l'exercice.

Bilan actif

Les investissements sont de 1 474 000 € sur l'exercice 2020 dont 1 050 000 € d'activation d'immobilisations en cours au 31 décembre 2019.

Les acquisitions liées à la mise en place du plan numérique (projets Gymsanté, Engagym et Scoregym) représentent un montant total de 240 000 € sur l'exercice 2020 auxquels il convient d'ajouter l'activation d'immobilisations en cours au 31 décembre 2019 pour 1 050 000 €.

La Fédération a réalisé des acquisitions d'immobilisations corporelles à hauteur de 184 000 € en 2020.

Elles concernent principalement les travaux d'aménagements du 1^{er} étage du siège fédéral à hauteur de 74 000 €.

Les autres acquisitions de l'exercice concernent :

- des équipements médicaux à hauteur de 27 000 €,
- du matériel vidéo à hauteur de 4 000 €,
- des équipements sportifs à hauteur de 7 000 €
- et du matériel de bureau et informatique pour un montant de 30 000 €.

D'autre part, il convient d'ajouter 114 241 € au titre des immobilisations en cours sur 2020.

Ce budget d'investissement a permis de clôturer le plan numérique tel que prévu, d'entretenir le patrimoine immobilier, et de maintenir en condition les équipements opérationnels.

Les créances de la Fédération s'élèvent à 1 086 000 € et concernent en majorité les comités régionaux à la suite des facturations des licences 2019/2020. Une partie de ces créances est dépréciée pour un montant total de 123 000 € en raison des difficultés financières rencontrées par certains partenaires et du risque lié au recouvrement.

Les autres créances s'élèvent à 1 790 000 € et correspondent principalement à un avoir à recevoir de 700 000 € en raison de la non-réalisation de notre partenariat en échange marchandise au cours de l'exercice et d'un avoir

lié aux Championnats d'Europe pour 430 000 €. Une partie de ces créances est dépréciée pour un montant total de 267 000 € en raison des difficultés financières rencontrées par certains partenaires et du risque lié au recouvrement.

La trésorerie nette à la clôture s'élève à 6 479 000 € au 31 décembre 2020 contre 4 852 000 € au 31 décembre 2019. La trésorerie s'est améliorée de 1 627 000 € à la clôture 2020.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 456 000 € au 31 décembre 2020 contre 453 000 € au 31 décembre 2019. Elles correspondent à des charges de fonctionnement de la Fédération et à des dépenses engagées pour les JO.

Bilan passif

Le contrat de performance signé avec l'Agence Nationale du Sport prévoyait un plan d'actions sportives dont une partie a été annulée ou reportée en raison de la pandémie. Le soutien financier associé pour un montant de 483 000 € a fait l'objet d'une convention de report en 2021. Ce montant est identifié au passif en fonds dédiés.

En 2018, la Fédération a souscrit un emprunt de 1 000 000 € afin de financer son nouveau système d'information et les travaux du 1^{er} étage. Le capital restant dû s'élève à 654 000 €.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 1 615 000 € en 2020 contre 2 070 000 € en 2019. Elles tiennent notamment compte d'une facture de 700 000€ de la part d'un partenaire échange qui sera compensée par un avoir. Les autres dettes concernent divers fournisseurs de la Fédération.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 769 000 € au 31 décembre 2020 contre 812 000 € en 2019. Elles correspondent principalement à la provision pour congés payés 423 000 € et aux différentes dettes auprès des organismes sociaux.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 853 000 € et concernent essentiellement les produits de licences, d'affiliation et d'assurance concernant la saison 2020/2021 à comptabiliser sur 2021.

Perspectives d'avenir et événements postérieurs à la clôture des comptes.

Nous constatons à ce jour une perte de 25% de nos licenciés. L'impact sur le budget 2021 sera de 1 500 000 euros par rapport aux objectifs prévus. Il est fort probable que nous ne retrouverons pas le nombre de licences de 2019 avant 2023.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'affecter le résultat comptable en direction des clubs et pour l'action fédérale plutôt qu'en report à nouveau. Nous soumettons à votre vote :

- Une première résolution au bénéfice des clubs avec la proposition d'une réserve de 300 000 €. Les modalités de gestion de cette réserve seront décidées par le comité directeur.
- Une deuxième résolution avec le vote d'une réserve de 1 030 000 € au profit de la mise en œuvre du projet fédéral.
- Une troisième résolution pour affecter le solde soit 853 € au report à nouveau.

Il ne s'agit pas de nier les difficultés budgétaires auxquelles nous sommes à présent confrontés,

Mais la confiance que nous avons dans la qualité de nos dirigeants, la confiance que nous avons dans la qualité de nos cadres techniques et collaborateurs, la confiance que nous avons dans la qualité de nos disciplines gymniques doivent nous inviter à nous tourner vers les solutions et l'action.

Ne doutons pas de notre capacité à réussir. La confiance fait partie du plan de relance.



b. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT



I. BILAN

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial ⁽¹⁾				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	3 613 450	1 828 518	1 784 931	927 269
	Immobilisations incorporelles en cours	87 411		87 411	1 050 347	
	Avances et acomptes					
	TOTAL	3 700 862	1 828 518	1 872 343	1 977 616	
	Immobilisations corporelles	Terrains	237 473		237 473	237 473
		Constructions	3 217 189	1 346 934	1 870 254	1 931 860
Inst. techniques, mat.out.industriels		1 063 634	718 961	344 673	14 901	
Immobilisations corporelles en cours		27 685		27 685	10 003	
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droit						
Autres				360 194		
TOTAL	4 545 982	2 065 896	2 480 086	2 554 434		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	36 175	7 470	28 705	28 705	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	63 200		63 200	63 200	
	Autres	13 815		13 815	22 900	
TOTAL	113 191	7 470	105 721	114 806		
Total I	8 360 036	3 901 884	4 458 151	4 646 857		
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Avances et acomptes versés sur commande				101 015	
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 085 697	123 548	962 149	2 336 604
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 790 637	267 508	1 523 128	546 114
	TOTAL	2 876 335	391 057	2 485 278	2 882 719	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	1 850 000		1 850 000	1 850 000
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		4 629 209		4 629 209	3 002 756	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		456 779		456 779	453 522	
Total II	9 812 325	391 057	9 421 267	8 290 013		
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	18 172 361	4 292 941	13 879 419	12 936 871		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Édité à partir de Loop V4.21.3

		Passif	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019	
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise			
		Fonds propres statutaires	146 601		
		Fonds propres complémentaires Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		146 601	
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise			
		Fonds propres statutaires			
		Fonds propres complémentaires Apports Legs et donations Résultat sous contrôle de tiers financeurs			
	Réserves	Écarts de réévaluation			
		Réserves statutaires ou contractuelles			
		Réserves pour projet de l'entité	2 431 400		
		Réserves		3 913 890	
		Autres	2 362 489		
		Report à nouveau	2 071 102	2 063 644	
		Excédent ou Déficit de l'exercice	1 330 853	887 458	
	<i>Situation nette (sous total)</i>	8 342 449	7 011 595		
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)				
	Total I	8 342 449	7 011 595		
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total I bis				
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	616 929	25 152		
	Total II	616 929	25 152		
Provisions	Provisions pour risques	15 500	15 500		
	Provisions pour charges				
	Total III	15 500	15 500		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	654 256	814 859		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	5 284	5 924		
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 615 270	2 070 496		
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	768 720	812 880		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 664	7 494		
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	1 853 344	2 172 967			
	Total IV	4 904 540	5 884 622		
	Écart de conversion Passif V				
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	13 879 419	12 936 871		
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
	(2) Dont emprunts participatifs				
glements annés	Dettes sauf (3) à plus d'un an		616 736		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		5 267 886		
	Sur legs acceptés				
	Autres				



II. COMPTE DE RÉSULTAT

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	7 105 142	7 514 455
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	912 057	
	Ventes de marchandises	323 363	376
	Production vendue		2 625 826
	Montant net du chiffre d'affaires		2 626 202
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financiers		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 155 196	2 578 423
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	73 227	200 843	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	1 095 297	1 258 236	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	12 340 920	14 178 160
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		1 065 715
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	4 057 078	6 931 519
	Aides financières	1 254 676	
	Impôts, taxes et versements assimilés	289 128	335 449
	Salaires et traitements	2 319 002	2 266 174
	Charges sociales	803 598	901 903
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	708 359	626 990
	Dotations aux provisions	378 224	129 098
	Subventions versées par l'association		1 366 099
	Reports en fonds dédiés	591 777	
	Autres charges	1 025	8 724
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	10 402 871	13 631 674
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	1 938 049	546 485
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		10 833
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 026	573
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 230	
	Différences positives de change	2 554	180
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 294	1 244
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		7 105	12 832
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 230
	Intérêts et charges assimilées	10 034	9 236
	Différences négatives de change	11	43
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV	10 046	10 510
2. Résultat financier (III-IV)		-2 940	2 321
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		1 935 108	548 807
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	290 521	359 999
	Sur opérations en capital	5 792	3 000
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	296 313	362 999
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	899 123	24 962
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	899 123	24 962
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-602 810	338 036
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		1 445	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX			614
Engagements à réaliser sur ressources affectées X			
Total des produits (I + III + V + IX)		12 644 339	14 554 606
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)		11 313 485	13 667 147
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 330 853	887 458
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		5 377 377	
Bénévolat			
TOTAL		5 377 377	
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		5 377 377	
Personnel bénévole			
TOTAL		5 377 377	

c. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BRUNO ROUILLÉ – ORCOM

AVRIL 2021

Rapports du Commissaire aux comptes

orcom

FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE
Siège social : 7 TER COUR DES PETITES ECURIES
75010 PARIS

784 405 839 00043

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

a

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, la Fédération a été contrainte d'annuler des événements sportifs ou des actions financés en partie par des subventions. Nous nous sommes assurés qu'il n'existait pas de risque de restitution de subventions et que les actions reportées ont bien fait l'objet d'une dotation en fonds dédiés.

Nous nous sommes également assurés de la correcte application du nouveau plan comptable prévu par le règlement 2018-06 de l'ANC et mis en place au cours de cet exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans



toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 Avril 2021

Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT



Bruno ROUILLÉ

Associé

d. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

BRUNO ROUILLÉ – ORCOM

AVRIL 2021

Rapports du Commissaire aux comptes

orcom

FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE
Siège social : 7 TER COUR DES PETITES ECURIES
75010 PARIS

784 405 839 00043

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce et à l'article L. 242 C du code général des impôts.

Fait à Paris, le 13 Avril 2021

Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT



Bruno ROUILLÉ

Associé

d. BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Budget analytique clôturé 2020

Budget prévisionnel 2022

PRODUITS	2 017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 voté	2020 réalisé	2021 voté	2022 proposé
Ressources propres	8 304 463,00	8 315 590,00	8 546 178,00	9 146 000,00	7 636 855,00	8 905 200,00	8 199 000,00
Licences	6 698 076,00	7 013 000,00	7 282 935,00	7 890 000,00	6 875 596,00	7 715 000,00	6 990 000,00
Affiliations	220 850,00	223 500,00	231 520,00	220 000,00	229 547,00	231 200,00	224 000,00
Publications (Gym Mag)	18 335,00	17 600,00	10 400,00	18 000,00	11 063,00	10 000,00	0,00
Droits d'engagements finales nationales	185 923,00	213 700,00	201 509,00	210 000,00	18 034,00	210 000,00	210 000,00
Participation aux grands événements GPT hors France	0,00	282 000,00	201 177,00	300 000,00	61 136,00	230 000,00	280 000,00
Inscriptions formations fédérales et professionnelles	0,00	0,00	3 050,00	0,00	2 182,00	0,00	0,00
Droits de mutation, pénalités, amendes	9 984,00	13 000,00	9 328,00	5 000,00	12 650,00	9 000,00	10 000,00
Autres produits	621 142,00	552 790,00	606 259,00	503 000,00	426 647,00	500 000,00	485 000,00
Quote-part zones	550 153,00						
Assurances	1 072 036,00	1 135 000,00	1 162 739,00	1 180 000,00	1 053 107,00	1 455 000,00	1 554 000,00
Partenariats (hors grands événements)	861 210,00	959 600,00	1 296 074,00	1 080 000,00	611 533,00	800 000,00	785 000,00
Partenariats commerciaux	268 193,00	302 000,00	606 914,00	430 000,00	557 535,00	150 000,00	135 000,00
Publicités	1 968,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats en nature et prestations	591 049,00	657 600,00	687 160,00	650 000,00	53 998,00	650 000,00	650 000,00
Subventions	2 307 460,00	2 141 280,00	2 309 500,00	2 165 000,00	2 181 287,00	2 115 000,00	2 077 000,00
Convention d'objectifs	2 274 964,00	2 026 580,00	2 223 000,00	2 045 000,00	2 180 000,00	2 045 000,00	2 072 000,00
Emplois aidés	18 496,00	4 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres aides		90 000,00	65 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00
CNOSF (International et équipement)	14 000,00	20 700,00	21 500,00	60 000,00	1 287,00	10 000,00	5 000,00
Maison des Sports	170 852,00	165 500,00	181 032,00	186 000,00	173 430,00	170 000,00	170 000,00
Produits financiers	11 524,00	12 300,00	12 832,00	10 000,00	7 105,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	11 330,00	77 500,00	41 549,00	0,00	8 144,00	0,00	0,00
Reprises de provision	282 640,00	0,00	614,00	380 000,00	3 116,00	472 000,00	0,00
Total des produits hors événementiel	13 021 515,00	12 806 770,00	13 550 518,00	14 147 000,00	11 674 577,00	13 917 200,00	12 785 000,00
Événementiel international organisé en France	702 825,00	851 580,00	1 004 088,00	4 605 000,00	969 763,00	0,00	830 000,00
Total Produits Internationaux de France	851 580,00	851 580,00	828 856,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
Événementiel international organisé en France		655 000,00	484 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			115 000,00		0,00		
Partenariats commerciaux		86 000,00	122 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats en nature et prestations		110 580,00	107 361,00	0,00		0,00	0,00
Total Produits autres événements	0,00	0,00	175 232,00	4 605 000,00	969 763,00	0,00	0,00
Événementiel international organisé en France			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats commerciaux			175 232,00				
Partenariats en nature et prestations							
Total général des produits	13 724 340,00	13 658 350,00	14 554 606,00	18 752 000,00	12 644 340,00	13 917 200,00	13 615 000,00
Reprises des réserves							925 000,00

Budget analytique clôturé 2020

Budget prévisionnel 2022

CHARGES	2 017	2018	2019	2020	2020	2021	2022
	réalisé	réalisé	réalisé	proposé	réalisé	voté	proposé
Administration	1 729 932,00	1 490 550,00	1 518 808,00	1 520 000,00	1 118 444,00	1 490 000,00	1 505 000,00
Fonctionnement institutionnel	514 428,00	517 050,00	579 322,00	610 000,00	417 849,00	550 000,00	555 000,00
Services généraux	416 990,00	406 500,00	288 521,00	270 000,00	247 972,00	290 000,00	270 000,00
Communication, promotion et système d'information	798 514,00	567 000,00	650 965,00	640 000,00	452 623,00	650 000,00	680 000,00
Assurances	1 094 903,00	1 169 000,00	1 162 749,00	1 182 000,00	1 053 107,00	1 457 000,00	1 754 500,00
Activités gymniques	5 460 845,00	5 358 970,00	5 442 698,00	5 870 000,00	3 176 996,00	5 600 000,00	5 550 000,00
Développement du sport de haut-niveau	3 405 701,00	3 372 900,00	3 695 209,00	3 660 000,00	2 075 143,00	3 590 000,00	3 390 000,00
Promotion du sport pour le plus grand nombre	1 405 320,00	1 078 470,00	952 843,00	1 140 000,00	335 632,00	1 080 000,00	1 115 000,00
Formation de l'encadrement	264 393,00	171 500,00	102 427,00	265 000,00	66 857,00	210 000,00	320 000,00
Médical et prévention	35 880,00	23 500,00	18 954,00	40 000,00	8 405,00	85 000,00	140 000,00
Structuration et développement territorial	349 551,00	712 600,00	673 265,00	765 000,00	690 959,00	635 000,00	585 000,00
Partenariats	611 274,00	657 600,00	687 160,00	650 000,00	53 998,00	650 000,00	650 000,00
Partenariats en nature et prestations (hors CE)	611 274,00	657 600,00	687 160,00	650 000,00	53 998,00	650 000,00	650 000,00
Maison des Sports	118 724,00	103 500,00	113 649,00	120 000,00	124 742,00	120 000,00	120 000,00
Charges financières et dotations comptables	491 015,00	568 300,00	756 648,00	865 000,00	824 575,00	850 200,00	705 500,00
Charges financières	4 621,00				5 500,00	5 200,00	5 500,00
Dotations comptables (amortissement, prov. risques et créances douteuses)	486 394,00	568 300,00	756 648,00	865 000,00	819 075,00	845 000,00	700 000,00
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	6 840,00	0,00	0,00	0,00	1 490 519,00	0,00	0,00
Charges à répartir	2 976 894,00	3 133 870,00	3 061 462,00	3 640 000,00	3 049 196,00	3 750 000,00	3 445 000,00
Charges de personnel administratif et technique	2 809 900,00	2 982 370,00	2 911 989,00	3 480 000,00	2 916 320,00	3 600 000,00	3 290 000,00
Indemnité de sujétion	124 160,00	115 000,00	109 106,00	120 000,00	112 868,00	110 000,00	125 000,00
Charges de fonctionnement de la Direction Technique Nationale	42 834,00	36 500,00	40 367,00	40 000,00	20 008,00	40 000,00	30 000,00
Excédent d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges hors événementiel (1)	12 490 427,00	12 481 790,00	12 743 174,00	13 847 000,00	10 891 577,00	13 917 200,00	13 730 000,00
Événementiel international organisé en France (2)	772 765,00	807 680,00	923 973,00	4 905 000,00	421 908,00	0,00	810 000,00
Total Charges Internationales de France	807 680,00	807 680,00	748 741,00	0,00	0,00	0,00	810 000,00
Charges d'organisation Internationales de France	772 765,00	697 100,00	641 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats en nature et prestations Internationales de France		110 580,00	107 361,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Produits autres événements			175 232,00	4 905 000,00	421 908,00	0,00	0,00
Charges d'organisation CE GA			175 232,00				
Partenariats en nature et prestations CE GA							
Total général des charges (1+2)	13 263 192,00	13 289 470,00	13 667 147,00	18 752 000,00	11 313 485,00	13 917 200,00	14 540 000,00

Détail du budget ACTIVITES GYMNiques	2 017	2 018	2019	2020	2020	2021	2022
	réalisé	réalisé	réalisé	voté	réalisé	voté	proposé
Développement des activités gymniques olympiques et de haut-niveau	3 405 701,00	3 372 900,00	3 695 209,00	3 660 000,00	2 075 143,00	3 590 000,00	3 390 000,00
Préparation des collectifs	1 448 370,00	1 558 000,00	1 708 155,00	1 680 000,00	586 397,00	1 675 000,00	1 500 000,00
Projet de performance fédéral (ex PES)	1 163 464,00	948 400,00	968 934,00	900 000,00	810 554,00	800 000,00	830 000,00
Formation, insertion professionnelle et aides personnalisées	636 163,00	664 100,00	720 722,00	720 000,00	530 008,00	720 000,00	740 000,00
Suivi de la santé des sportifs sur les listes de haut-niveau	114 603,00	147 400,00	203 370,00	180 000,00	123 808,00	215 000,00	220 000,00
International et coopération	43 101,00	55 000,00	94 028,00	180 000,00	24 376,00	180 000,00	100 000,00
Promotion des activités gymniques pour le plus grand nombre	1 405 320,00	1 078 470,00	952 843,00	1 140 000,00	335 632,00	1 080 000,00	1 115 000,00
Développement des activités gymniques	246 900,00	494 470,00	400 924,00	540 000,00	148 053,00	530 000,00	505 000,00
Soutien aux manifestations nationales et aux FD scolaires	527 247,00	584 000,00	551 919,00	600 000,00	187 579,00	550 000,00	610 000,00
Aides aux zones techniques et DOM/TOM, secteurs scolaire, universitaire	631 173,00						
Formation de l'encadrement	264 393,00	171 500,00	102 427,00	265 000,00	66 857,00	210 000,00	320 000,00
Formation fédérale	160 714,00	69 000,00	42 032,00	150 000,00	25 756,00	150 000,00	160 000,00
Formation professionnelle	83 270,00	67 000,00	50 042,00	85 000,00	40 621,00	50 000,00	150 000,00
Ingenierie FPC & Documentation pédagogique	20 409,00	35 500,00	10 353,00	30 000,00	480,00	10 000,00	10 000,00
Médical et prévention	35 880,00	23 500,00	18 954,00	40 000,00	8 405,00	85 000,00	140 000,00
Structuration du secteur médical	22 680,00	23 500,00	16 834,00	35 000,00	8 405,00	25 000,00	80 000,00
Actions de prévention – recherche	13 200,00	0,00	2 120,00	5 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
Structuration et développement territorial	349 551,00	712 600,00	673 265,00	765 000,00	690 959,00	635 000,00	585 000,00
Structuration et développement territorial (Metropole et DOM)	59 531,00	160 300,00	170 886,00	175 000,00	164 349,00	135 000,00	135 000,00
Développement territorial (COT)	290 020,00	552 300,00	502 379,00	590 000,00	526 610,00	500 000,00	450 000,00
Totaux	5 460 845,00	5 358 970,00	5 442 698,00	5 870 000,00	3 176 996,00	5 600 000,00	5 550 000,00

7. PROJETS DES RÉSOLUTIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 198^e CONGRÈS FÉDÉRAL

SAMEDI 26 JUIN 2021

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Trésorier et du rapport de certification des comptes annuels du Commissaire aux Comptes, **approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

En application des dispositions légales, sur proposition du Comité Directeur du 10 avril 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat comptable de la Fédération Française de Gymnastique d'un montant de **1 330 853 euros** de la manière suivante :

- en réserve sur le projet « Plan de soutien aux clubs FFGym » pour un montant de 300 000€ ;
- en réserve sur le projet « Projet olympique 2024 » pour un montant de 1 030 000 € ;
- en report à nouveau positif pour le solde de 853 €.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article L.612-5 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de nouvelles conventions par rapport à l'exercice précédent.

Quatrième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire **décide de maintenir le prix global de l'affiliation pour la saison 2021/2022 à 160€.**

Cinquième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire **décide de maintenir le prix global de l'affiliation pour la saison 2022/2023 à 160€.**

Sixième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire **décide de fixer le prix de la licence, hors assurance, pour la saison 2022/2023 à 24,50€.**

Septième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire **décide de maintenir le prix de la licence individuelle hors assurance pour la saison 2022/2023 à 170€.**

Huitième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison **2021/2022** :

- de maintenir les tarifs et droits d'engagements pour les finales nationales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro/duo/trio/quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de 5 gymnastes et +
ÉLITE - Championnat de France - Masters	47	46	46
PERFORMANCE Championnat de France des Catégories Nationales	27,50	32,50	46
FÉDÉRAL Catégories Trophée Fédéral et Festigym	20,50	25,50	41
Top 12			214,50

- pour les autres compétitions, de maintenir le pouvoir aux assemblées générales des comités départementaux et régionaux de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
 - Comité départemental : échelon départemental ;
 - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

Neuvième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide **d'adopter le budget de l'exercice 2022 tel que présenté.**

Dixième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder le titre de membre honoraire à :

- Dominique Cayzelle
- Evelyne Cordier
- Delphine Boério
- Robert Gillet
- Daniel Mespoulède
- Josette Roux.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

8. RÉCOMPENSES FÉDÉRALES



a. **LISTE DES RÉCIPIENDAIRES**
PLAQUETTE FÉDÉRALE, MÉDAILLES D'HONNEUR
OR, ARGENT, BRONZE
PROMOTION 2021

PLAQUETTE
FÉDÉRALE

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
FRANCINE	MONTENOT	AUVERGNE - RHONE-ALPES
DANIEL	SCHICCA	GRAND EST
JEANNINE	DELEGLISE	HAUTS DE FRANCE
PHILIPPE	GADEYNE	HAUTS DE FRANCE
GINETTE	BERTIN	NORMANDIE
JEAN	DELAIRE	NORMANDIE
MICHEL	DURAND	NORMANDIE

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
MARIE-CLAUDE	MASURIER	NORMANDIE
SYLVIE	RILLET	NORMANDIE
CATHERINE	TCHNAR	NORMANDIE
MICHEL	BEAUJAUULT	NOUVELLE AQUITAINE
MARGUERITE	MAGNAC	NOUVELLE AQUITAINE
CHRISTIAN	BERNARD	OCCITANIE

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE
« **OR** »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
AGNÈS	BARON CHABERT	AUVERGNE - RHONE-ALPES
DANIELLE	BERLAND	AUVERGNE - RHONE-ALPES
ERIC	BLANC-COQUANT	AUVERGNE - RHONE-ALPES
CHRISTINE	BONNEFOY	AUVERGNE - RHONE-ALPES
CLAUDE	BRON	AUVERGNE - RHONE-ALPES
MARTINE	CHAZEAU	AUVERGNE - RHONE-ALPES
ANNIE	DAVID	AUVERGNE - RHONE-ALPES
GILBERT	LELAQUET	AUVERGNE - RHONE-ALPES
CATHERINE	PATAUD	AUVERGNE - RHONE-ALPES
MICHEL	RIPES	AUVERGNE - RHONE-ALPES
ANDRÉE	ANTOINE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
JEAN-PAUL	BLOUX	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PHILIPPE	SALOMÉ	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
CHANTAL	CAINGNARD	BRETAGNE
ELIANE	LARNICOL	BRETAGNE
NATHALIE	BOFFO	GRAND EST
SYLVIA	DANNER	GRAND EST
PHILIPPE	DILLMANN	GRAND EST
ROBERT	LOEGLER	GRAND EST

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
MAGALIE	CYRKLEWSKI	HAUTS DE FRANCE
MARIE-THÉRÈSE	QUEREL	HAUTS DE FRANCE
RENÉ	QUEREL	HAUTS DE FRANCE
JOSIANE	ARNAUD	ILE DE FRANCE
CLAUDE	BUREAU	ILE DE FRANCE
STÉPHANIE	LAGUET	ILE DE FRANCE
NICOLE	TRIPOTIN	ILE DE FRANCE
GUY	VARLET	ILE DE FRANCE
SIMON	CHAMBERLIN	NORMANDIE
ODILE	DURAND	NORMANDIE
JEAN-MARC	GREAU	NORMANDIE
ANNE-MARIE	LE ROCH	NORMANDIE
TANGUY	LE ROCH	NORMANDIE
MARIE-ANGE	LENDORMY	NORMANDIE
CORINNE	MARAIS	NORMANDIE
MARIE-CLAUDE	MASURIER	NORMANDIE
COLETTE	SENECHAL	NORMANDIE
JEAN-PIERRE	TCHNAR	NORMANDIE
STÉPHANE	THUILLIER	NORMANDIE
FRANÇOIS	BAUDOIN	NOUVELLE AQUITAINE
PHILIPPE	BLAIS	NOUVELLE AQUITAINE

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE

« OR »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
DANY	BODIN	NOUVELLE AQUITAINE
ALAIN	BRUSQ	NOUVELLE AQUITAINE
GÉRARD	CHETAIL	NOUVELLE AQUITAINE
LILIANE	CLOTTEAU	NOUVELLE AQUITAINE
JACQUES	DELABY	NOUVELLE AQUITAINE
JEAN-FRANÇOIS	DELGRANGE	NOUVELLE AQUITAINE
ARNAUD	FLORENT	NOUVELLE AQUITAINE
MARIE-CHRISTINE	LAFOUGERE	NOUVELLE AQUITAINE
DANIELLE	LORIMEY	NOUVELLE AQUITAINE
JEANINE	NICOT	NOUVELLE AQUITAINE
DOMINIQUE	OUALLET	NOUVELLE AQUITAINE
JACKY	SICHERE	NOUVELLE AQUITAINE

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
PATRICK	WINKLER	NOUVELLE AQUITAINE
ELISABETH	PAYRASTRE	OCCITANIE
COLETTE	DALBON	PAYS DE LA LOIRE
PIERRE	DALBON	PAYS DE LA LOIRE
LILIANE	MAROLLAUD	PAYS DE LA LOIRE
MARIE-NOËLLE	MENANTEAU	PAYS DE LA LOIRE
YVES	MENANTEAU	PAYS DE LA LOIRE
GÉRARD	PIVETEAU	PAYS DE LA LOIRE
MICHEL	VINATIER	PAYS DE LA LOIRE
CHRISTIAN	FAVRE	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ANNIE	INNOCENTI	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE

« ARGENT »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
NICOLE	CARRONDO	AUVERGNE - RHONE-ALPES
ANGÉLIQUE	COMTE	AUVERGNE - RHONE-ALPES
JOËLLE	DARNER	AUVERGNE - RHONE-ALPES
ANNIE	DIMEGLIO	AUVERGNE - RHONE-ALPES
FRÉDÉRIC	FAYET	AUVERGNE - RHONE-ALPES
SOPHIE	LAMY	AUVERGNE - RHONE-ALPES
SANDRINE	LEFEUVRE	AUVERGNE - RHONE-ALPES
JENNIFER	MEIER	AUVERGNE - RHONE-ALPES
NATHALIE	OLLIVIER	AUVERGNE - RHONE-ALPES
MARIE-CLAIRE	THEILLIERE	AUVERGNE - RHONE-ALPES
MYRIAM	BELLMONT	BRETAGNE
DANIEL	FOURDEUX	BRETAGNE
MARYSE	CRESPO	CENTRE VAL DE LOIRE
VÉRONIQUE	FERNANDES	CENTRE VAL DE LOIRE
CHRISTÈLE	PATIER	CENTRE VAL DE LOIRE
DOROTHÉE	POLICE	CENTRE VAL DE LOIRE
CHRISTINE	DEMEREAUX	GRAND EST
JULIEN	THERRAIZE	GRAND EST
LUDOVIC	FORGET	HAUTS DE FRANCE
JOSÉ	WASCAT	ILE DE FRANCE
JEAN-CLAUDE	BATTAGLIA	NORMANDIE
DELPHINE	BAUDRY	NORMANDIE

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
GENEVIÈVE	FRECHET	NORMANDIE
JEAN-PIERRE	HEMETTE	NORMANDIE
BERNARD	LE ROCH	NORMANDIE
SERGE	PALMIERI	NORMANDIE
VALÉRIE	TALBOT	NORMANDIE
SANDIE	BLAIZEAU	NOUVELLE AQUITAINE
CHRISTEL	BORDAS	NOUVELLE AQUITAINE
LYDIE	DUCHET SALLABERRY	NOUVELLE AQUITAINE
MAYLIS	ELIZAGOYEN	NOUVELLE AQUITAINE
OPHÉLIE	FARGETAS	NOUVELLE AQUITAINE
DANIÈLE	GOBET	NOUVELLE AQUITAINE
NELLY	GOMEZ	NOUVELLE AQUITAINE
ZOYA	KUHN	NOUVELLE AQUITAINE
VALÉRIE	MAROTO	NOUVELLE AQUITAINE
GUILLAUME	PERGAIX	NOUVELLE AQUITAINE
INGRID	PERGAIX	NOUVELLE AQUITAINE
HERVÉ	ANDANSON	OCCITANIE
DOMINIQUE	CANAL	OCCITANIE
PASCAL	BRUN	PAYS DE LA LOIRE
PIERRE	PUGGIONI	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE
« BRONZE »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
EDITH	ARGENTO	AUVERGNE - RHONE-ALPES
JOCELYNE	BACQUIN	AUVERGNE - RHONE-ALPES
PAULINE	BONNEFOY	AUVERGNE - RHONE-ALPES
ROGER	BURNET	AUVERGNE - RHONE-ALPES
THIERRY	CHAZEAU	AUVERGNE - RHONE-ALPES
ALISON	CROS	AUVERGNE - RHONE-ALPES
AMANDINE	NABEIRO	AUVERGNE - RHONE-ALPES
CYRUS	POURHADI	AUVERGNE - RHONE-ALPES
CHARLES	TERRIER	AUVERGNE - RHONE-ALPES
FLORIANE	GAGEY	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
EMILIE	JOURDY	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
FÉLIX	RIVET	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
ALEXANDRA	THOMAS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
ALINE	BACQUET	CENTRE VAL DE LOIRE
JENNIFER	BONNEFON	CENTRE VAL DE LOIRE

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
GWENDOLINE	FOURRET	CENTRE VAL DE LOIRE
MICHEL	LEGUYADER	CENTRE VAL DE LOIRE
FRÉDÉRIC	MERLIER	CENTRE VAL DE LOIRE
NADIA	PILTE	CENTRE VAL DE LOIRE
PIERRICK	PILTE	CENTRE VAL DE LOIRE
MICHÈLE	BARON	NORMANDIE
CATHERINE	CAMUZAT	NORMANDIE
CHANTAL	EUDE	NORMANDIE
BENOIT	POTTIER	NORMANDIE
ALEXIS	BAUDU	NOUVELLE AQUITAINE
JEAN-MARC	BLASCO	NOUVELLE AQUITAINE
FRÉDÉRIQUE	CHABERNAUD	NOUVELLE AQUITAINE
SYLVIE	COURTINE	NOUVELLE AQUITAINE
DÉBORAH	LAGUISERAY	NOUVELLE AQUITAINE
SHANAZ	BENMERABET	OCCITANIE
MURIEL	MOUSSAOUI	OCCITANIE
NATHALIE	BOURREL	PAYS DE LA LOIRE

b. PRÉSENTATION DES RÉCIPIENDAIRES DE LA PLAQUETTE FÉDÉRALE

Francine MONTENOT

Club Vaillants Arvernes Aulnat

- 1970 à 1984 : membre

Comité Départemental Puy de Dôme

- 1984 à 1992 : secrétaire
- 1992 à 2008 : présidente

Comité Départemental Puy de Dôme-Cantal

- Depuis 2008 : secrétaire
- Comité Régional Auvergne
- 1996 à 2016 : membre du Comité Directeur

Daniel SCHICCA

Club Société de Gymnastique de Saint-Louis

- 1967 à 1981 : secrétaire
- 1969 à 1981 : moniteur de la section « Pupillettes » puis de la section féminine
- Depuis 1981 : président

Comité Départemental du Haut-Rhin

- 1988 à 2020 : président
- Depuis novembre 2020 : vice-président en charge de la communication et du développement

Comité Régional d'Alsace

- 1992 à 2009 : vice-président

Jeannine DELEGLISE

Club de Capelle la Grande puis du club de l'Elan Gymnique Coudekerquois

- 1972 à 1994 : entraîneur
- Depuis 1994 : présidente
- Comité Départemental Nord
- Depuis 2000 : membre du Comité Directeur
- Depuis 2000 : vice-présidente du Comité Départemental Nord

Comité Régional Nord-Pas-de-Calais

- 1998 à 2016 : trésorière

Philippe GADEYNE

Club de l'Union Halluinoise de Gym et de Danse

- Depuis 1977 : entraîneur
- Depuis 2000 : président
- Comité Départemental Nord
- Depuis 1980 : membre du Comité Directeur
- Depuis octobre 2020 : président du Comité Départemental Nord

Comité Régional Hauts-de-France

- Depuis 1996 : membre du Comité Directeur

Ginette BERTIN

Club de La Persévérante de Maromme

- 1951 à 1956 : entraîneur
- Depuis 1985 : trésorière

Jean DELAIRE

Club Groupement Gymnique Le Havre et Banlieue

- 1965 à 2019 : entraîneur
- 1965 à 2019 : président

Comité Départemental Seine Maritime

- 1992 à 2012 : membre du Comité Directeur

Michel DURAND

Club de l'Avenir de Houlme

- 1966 à 2006 : entraîneur
- Depuis 1963 : membre du Comité Directeur

Marie-Claude MASURIER

Club de La Persévérante de Maromme

- 1969 à 1986 : entraîneur et juge
- Depuis 1987 : présidente du club de La Persévérante de Maromme

Comité Départemental Seine Maritime

- 1992 à 2000 : membre du Comité Directeur
- 1996 à 2008 : vice-présidente

Sylvie RILLET

Club Groupement Gymnique Le Havre et Banlieue

- Depuis 1979 : directrice technique

Catherine TCHNAR

Club de l'Espérance de Bernay

- Depuis 1980 : entraîneur
- Depuis 1984 : trésorière

Michel BEAUJALOT

- Club de l'Avant-Garde de Terves
- Depuis 1956 : entraîneur
- 2000 à 2016 : président

Comité Départemental Deux Sèvres

- 1996 à 2008 : membre du Comité Directeur

Marguerite MAGNAC

Club de la Société Gymnique de Sarlat

- Depuis 1979 : entraîneur
- Depuis 1991 : présidente

Christian BERNARD

Club de la Vaillante Appaméenne

- 1972 à 1996 : entraîneur et formateur
- 1993 à 2016 : président

Comité Départemental de l'Ariège

- 1972 à 1996 : directeur technique
- 1996 à 2016 : président
- 2016 à 2020 : secrétaire

Comité Régional Midi Pyrénées

- 2008 à 2016 : membre du comité directeur

Comité Régional Occitanie

- 2016 à 2020 : secrétaire général

9. GLOSSAIRE

ANS	Agence Nationale du Sport
BBG	Baby Gym
BPJEPS	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
CAMA	Colloque Annuel du Management Associatif
CGS	Coach Gym Santé
CIO	Comité International Olympique
COT	Contrat d'Objectif Territorial
CNJ	Commission Nationale des Juges
CNL	Commission Nationale de Labellisation
CNP	Commission Nationale Prospective
CNS	Commission Nationale Spécialisée
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CTS	Cadre Technique Sportif
DEJEPS	Diplôme d'État Jeunesse, Éducation Populaire et Sport
DESJEPS	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
DHN	Directeur du Haut Niveau
DTN	Directeur Technique National
EG	European Gymnastics
ETR	Équipe Technique Régionale
FOAD	Formation Ouverte et à Distance
FIG	Fédération Internationale de Gymnastique
HN	Haut-Niveau
INF/FFGym	Institut National de Formation de la Fédération Française de Gymnastique
JO	Jeux Olympiques
MAP	Mission d'Accompagnement à la Performance
PAS	Programme d'Accession Sportif
PES	Programme d'Excellence Sportive
PPF	Projet de Performance Fédéral
PSF	Projet Sportif Fédéral
PST	Projet Sportif Territorial
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
RTR	Représentant Technique Régional
SHN	Sportif.ve de Haut Niveau



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT